



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 27 et mardi 28 septembre 2010

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à quinze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous siégeons maintenant en formation de Conseil général.

La séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 5 juillet 2010 a été affiché.

Les comptes rendus intégraux des séances des lundi 7 et mardi 8 juin 2010, ainsi que de la séance du lundi 5 juillet 2010, ont été publiés au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2010, DDEES 69 G - Signature de conventions avec les associations "Solidarité Roquette", "Relais 59" et "La Clairière" relatives à l'attribution de subventions pour l'essaimage du dispositif de formation et d'accès au métier d'auxiliaire parentale. Montant total : 106.346 euros.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous commençons nos travaux avec le projet de délibération DDEES 69 G qui concerne la signature de conventions avec les associations "Solidarité Roquette", "Relais 59" et "La Clairière".

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT.

Monsieur Jacques BOUTAULT, vous êtes bien inscrit sur la délibération DDEES 69 G.

Je fais un peu de remplissage pour vous laisser le temps de trier vos papiers.

Ce projet est relatif à l'attribution de subventions pour l'essaimage du dispositif de formation et d'accès au métier d'auxiliaire parentale. Cela veut dire que c'est bien ! Le montant total est de 106.346 euros.

Avez-vous retrouvé vos notes ? Vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT. - Monsieur le Président, vous avez brillamment meublé le temps qu'il m'a fallu pour retrouver mon document.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est bon ? Allez-y !

M. Jacques BOUTAULT. - Très bien. Merci beaucoup.

Je voudrais tout simplement saluer le dispositif mis en place à l'origine par "La Clairière" dans le 2e arrondissement et me réjouir de son essaimage dès cette année dans d'autres arrondissements parisiens.

Le dispositif mis en place par "La Clairière" est novateur et constitue une réussite, notamment parce qu'il répond à un double objectif. Et je voudrais rendre hommage à sa créatrice Roberta BERNARD.

Il permet, d'une part, de répondre à la demande des familles et à leurs besoins, soit parce qu'elles n'ont pas eu de place en crèche, malgré les efforts de développement déployés par la Ville, soit parce qu'elles préfèrent s'orienter vers la garde à domicile. Or, bien souvent, pour les familles, des difficultés apparaissent pour trouver la personne qui gardera leur enfant, avec qui, on le comprend, doit s'installer une confiance nécessaire.

D'autre part, ce dispositif permet de répondre à la demande de femmes souvent éloignées de l'emploi qui, après avoir été formées, peuvent ainsi exercer comme auxiliaire parentale, autrement dit les nounous à domicile, et accèdent ainsi à un véritable travail, reconnu, accompagné, encadré et, bien entendu, rémunéré.

En effet, à partir de son centre social dans le 2e arrondissement, "La Clairière" identifie et sélectionne les candidates désireuses d'exercer dans le secteur de la petite enfance. Ces personnes bénéficient alors d'une formation de 123 heures et d'un accompagnement permettant de lever tous les obstacles à leur employabilité. "La Clairière" se charge ensuite de la mise en relation des familles avec les auxiliaires parentales, accompagne la relation d'emploi qui se noue et suit les familles et les auxiliaires durant tout le contrat de travail, jouant ainsi le rôle de tiers et de médiateur le cas échéant.

La formation dispensée par l'association, la mise en relation et le suivi du contrat sont autant d'éléments qui permettent à la confiance de s'installer.

Dernier maillon du dispositif : le relais d'auxiliaires parentales. Il s'agit d'un lieu d'accueil où les auxiliaires peuvent se rendre avec les enfants, se rencontrer, échanger, prendre des conseils et qui constitue également pour les enfants un lieu de rencontre et d'éveil.

C'est ainsi que, le 2 juillet dernier, j'ai pu partager la joie et l'émotion de 15 femmes à qui j'ai pu remettre leur attestation de formation d'auxiliaire parentale en présence de Christophe NAJDOVSKI.

Elles peuvent désormais répondre à la demande de garde de 15 familles dans notre arrondissement.

C'est pourquoi, devant le succès de cette initiative, je suis heureux que le Département la pérennise et la développe dans les lieux et les arrondissement parisiens où cohabitent à la fois des personnes en recherche d'emploi, éloignées de l'emploi, désireuses d'exercer ce métier et des familles qui cherchent une auxiliaire parentale pour la garde de leur enfant.

Je vous remercie pour votre attention.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, je partage l'enthousiasme de M. BOUTAULT pour ce projet de délibération et cette initiative.

Il a fort bien rappelé que "La Clairière", qui est une association particulièrement dynamique dans le champ de l'insertion sociale dans l'arrondissement dont il est le Maire, a, sous l'impulsion de Mme Roberta BERNARD, proposé que cette bonne pratique soit étendue à d'autres centres sociaux.

Cette bonne pratique consiste à prendre en charge des femmes ayant des difficultés pour trouver un emploi, ayant parfois une insertion difficile.

"La Clairière" a connu une très belle réussite puisque, en 2009, 34 femmes ont été accompagnées par cette association. Sur ces 34 femmes, 22 sont sorties en emploi durable. C'est tout à fait exceptionnel.

Olga TROSTIANSKY et moi-même souhaitons, à la demande du Maire, que cette expérience soit progressivement étendue.

Deux autres centres sociaux, "Le Relais 59" dans le 12^e arrondissement et "Solidarité Roquette" dans le 11^e arrondissement vont bénéficier d'un transfert de savoir-faire.

Je ne doute pas qu'ils arrivent eux aussi à d'excellents résultats. On est là au cœur du développement durable puisque ces personnes vont occuper des emplois et vont assurer une mission d'utilité sociale évidente qui va leur rapporter un revenu.

Comme M. BOUTAULT, je me félicite de cette délibération que je vous invite à voter à l'unanimité.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, ce beau projet de délibération DDEES 69 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DDEES 69 G).

2010, SGCP 4 G - Modification du règlement intérieur du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - J'espère qu'il en sera de même pour le projet suivant. Il s'agit du projet de délibération SGCP 4 G relatif à la modification du Règlement intérieur du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

La parole est d'abord à M. Daniel-Georges COURTOIS pour cinq minutes.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Je voudrais simplement rappeler que la Commission du règlement s'est réunie à la suite d'un vote adopté en séance du Conseil de Paris à l'unanimité.

Nous avons tenu deux réunions de la Commission du règlement, l'une en juin et l'autre en juillet, au cours de laquelle nous avons évoqué deux points principaux.

Le premier concernait la dématérialisation et le dépôt des vœux dans les Commissions "ad hoc", le deuxième étant un sujet qui intéresse beaucoup de monde, à savoir les absences au Conseil de Paris.

Concernant le premier point, nous n'avons vu aucune difficulté particulière. La modification des articles 13 et 14 relatifs aux amendements et vœux au Conseil municipal et au Conseil général répond utilement à la nécessité que nous avons d'avoir un vrai débat en Commission.

S'agissant du second point, le périmètre n'était évidemment pas le même pour le Conseil général ou le Conseil municipal puisque le Code général des collectivités territoriales a prévu des situations différentes en ce qui concerne le Conseil municipal et le Conseil général. Les dispositions au sujet des absences n'avaient de fondement juridique que pour le Conseil général.

Nous avons également abordé un point particulier, qui est le périmètre des excuses puisque, évidemment, selon qu'il est plus ou moins large ou plus ou moins restreint, il vide de sens tout ce qui peut concerner la présence ou les absences en Conseil municipal ou en Conseil général.

Vous avez retenu à juste titre des absences justifiées très réduites, qui concernent les raisons médicales avec justificatif, la représentation de la collectivité et bien sûr un cas de force majeure avec une attestation sur l'honneur.

Nous aurions personnellement souhaité que les représentations des Ministres et parlementaires puissent être considérées comme des absences justifiées. Nous n'avons pas eu satisfaction sur ce point. Nous aurions bien aimé qu'il en fût le cas.

Il reste que les retenues pour absence, telles que vous les avez déterminées, ne nous posent pas de problème.

Globalement, sous la réserve que nous aurions préféré que les justifications concernant les parlementaires et les Ministres puissent être pris en compte, nous voterons cette délibération qui va dans le bon sens.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, au nom de la 4^e Commission. - Merci.

Notre collègue M. Daniel-Georges COURTOIS a fidèlement rendu compte des échanges et du travail que nous avons menés dans le cadre de cette Commission du Règlement intérieur, que j'ai réunie à la suite du vœu que nous avions voté ensemble.

Nous avons effectivement travaillé utilement et efficacement. Je veux saluer l'esprit de responsabilité qui a présidé à nos travaux, saluer aussi l'esprit d'audace puisque nous arrivons à une proposition s'agissant de la modulation des indemnités du Conseil général. C'est ce que prévoit la loi, c'est un dispositif performant tout en étant pragmatique. Il a vocation à convaincre à la présence plus qu'à sanctionner l'absence.

Nous avons souhaité effectivement mettre en avant un certain nombre de priorités, le premier principe étant qu'il n'y a pas de franchise d'absence.

L'idée que toute absence injustifiée devait être sanctionnée ou en tout cas devait se traduire par une retenue sur indemnités a très rapidement fait consensus.

Nous avons comme deuxième principe retenu un principe de proportionnalité des absences, avec l'idée que la cinquième absence devrait être pénalisée davantage que la première. Cela nous semblait de bonne méthode.

Nous avons évidemment souhaité retenir un nombre très limité de justifications d'absences, qui éviteront l'application des retenues sur indemnités du Conseil général.

Nous avons eu un débat avec une partie de nos collègues, s'agissant de la situation particulière des parlementaires et des Ministres. Il nous a semblé qu'il était compliqué de sembler donner un bonus au cumul de responsabilités ou au cumul des mandats et qu'il aurait été incompréhensible, pour l'immense majorité des élus, d'accorder des facilités d'absence à des élus en situation de cumul que nous n'accordions pas aux autres.

Sans rien renier de nos sentiments respectifs, nous avons réussi à trouver une solution qui, je crois, est juste et qui sera efficace.

Je voulais remercier l'ensemble des membres de cette Commission, les Présidents de groupes qui ont apporté chacun leur contribution et me réjouir de notre capacité à mettre en place des règles communes qui vont dans le sens d'une amélioration de la démocratie parisienne.

J'invite à voter cette modification du règlement.

Je précise que le dispositif retenu des indemnités en cas d'absence non justifiée sera opérationnel à compter du mois de janvier puisque nous avons retenu l'année civile comme périmètre de référence pour le calcul des absences.

C'est donc à compter de janvier prochain que ce nouveau dispositif sera opérationnel.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Après ce double appel à voter ces modifications, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 4 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, SGCP 4 G).

2010, DDEES 86 G - Délibération cadre pour le Service Civique : accueil des volontaires et financement des formations et prestations destinées au groupe 2010/2011.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DDEES 86 G relatif à la délibération cadre pour le Service civique : accueil des volontaires, financement des formations et prestations destinées au groupe de la promotion 2010-2011.

Il y a deux inscrits, M. Gilles ALAYRAC et M. Jean-François MARTINS.

C'est Mme Gisèle STIEVENARD qui répondra.

M. ALAYRAC a la parole pour commencer.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Président.

Il nous est demandé de développer le recours aux volontaires du service civique dans les services municipaux. A cette initiative, nous allons répondre favorablement.

D'abord parce que la philosophie même de ce dispositif est séduisante. Le service civique est une occasion d'engagement unique au service de l'intérêt général, au service de la collectivité. C'est l'opportunité de se rendre utile, de faire émerger une génération de jeunes gens désireuse de s'engager, de consacrer du temps à des missions nécessaires aux autres.

La fin du service national a laissé un vide dans la construction de la citoyenneté et, pour leur part, les radicaux de gauche ont été favorables à un service civique obligatoire pour remplir des missions utiles à la société et pour inculquer, si besoin est, les valeurs républicaines et de solidarité.

Je crois que ce temps de service civique, entre neuf et douze mois, peut avoir un impact décisif sur le parcours professionnel et humain des jeunes gens, qu'ils soient diplômés ou non. Aussi est-il nécessaire que les employeurs, et notamment la Ville, puissent faire connaître, reconnaître et valoriser cette expérience, car le service civique est encore trop méconnu, alors qu'il peut susciter des vocations.

En effet, ce que nous faisons à Paris est exemplaire. Aujourd'hui, dix-huit missions sont proposées au sein des directions de la Ville, notamment au sein des espaces verts des écoles et des collèges. Qu'il s'agisse de l'accompagnement des personnes à mobilité réduite dans les musées, du portage de livres, de la prévention sur les risques liés à l'alcool, à la toxicomanie, de la médiation dans le sport de proximité, j'espère que ces jeunes seront vite reconnus, identifiés et appréciés des Parisiens pour les services qu'ils leur rendent.

A Paris, nous avons initié l'effort en 2007 avec le service civil, mais dans quelques jours, ce sont 300 nouveaux volontaires qui seront accueillis au sein de notre administration. Ce qui importe, c'est qu'ils soient suivis par un tuteur, qui s'assurera du bon déroulement de la mission et qui continuera à suivre le volontaire deux mois après la fin de la mission.

Au-delà de la démarche citoyenne, le service civique constitue pour le jeune une source de financement non négligeable. 540 euros par mois, cela peut permettre à une jeunesse parfois en voie de paupérisation de poursuivre ses études, la mission ne couvrant que 26 heures par semaine.

Le service civique n'est pas un gadget. Le gouvernement doit lui donner les moyens de se développer en lui assurant les moyens nécessaires sur la durée.

Si la Capitale, pour sa part, joue pleinement le jeu, on attend avec impatience le bilan de l'Agence du service civique, qui se donnait pour objectif de recruter 10.000 jeunes en 2010.

Pour terminer, je voudrais formuler la proposition suivante : pourquoi ne pas organiser sur le parvis de l'Hôtel de Ville ou des mairies d'arrondissement, lors de chaque rentrée, une journée du service civique qui permettrait, pour les directions de la Ville, pour les structures qui en ont besoin, de présenter leurs activités, et de médiatiser un dispositif sur lequel notre ville et à l'avant-garde.

Cela permettrait de mettre en lumière un dispositif intelligent et utile qui doit être soutenu, promu et accessible à l'ensemble des jeunes Parisiens.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

Je ne vois pas M. MARTINS donc je donne tout de suite la parole à Mme Gisèle STIEVENARD qui va répondre à M. ALAYRAC.

Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, au nom de la 5e Commission. - Monsieur le Président, je remercie M. Gilles ALAYRAC d'avoir manifesté son intérêt pour ce projet de délibération.

Le service civique est en effet un dispositif solidaire qui offre aux jeunes une formidable occasion d'investissement citoyen, d'apprentissage, de savoir-être, de savoir-faire, de formations complémentaires, et aussi de découvertes d'univers professionnels.

Le service civique parisien a pour ambition de valoriser et de reconnaître l'engagement des jeunes.

Comme vous l'avez indiqué, notre collectivité est pionnière dans la mesure où bien avant la loi récemment votée, le 10 mars dernier, nous avons expérimenté ce dispositif dès 2007, avec l'ACSE, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, ce qui fait de Paris, en quelque sorte, la vitrine nationale du service civique avec 300 volontaires et 18 missions dont vous nous avez fait part à l'instant.

Je souligne également que la loi nouvelle apporte des avancées pour les jeunes : une meilleure protection sociale, une reconnaissance de ce service dans les cursus universitaires, et la possibilité pour les jeunes non ressortissants de l'Union européenne qui justifient d'un an de résidence en France de déposer leur candidature, ce qui est important pour certains jeunes de nos quartiers.

Avancée aussi pour les collectivités, car le nouveau dispositif, dorénavant piloté par la nouvelle agence du service civique, facilite les procédures administratives. Et je veux là remercier nos services, la DDEES, ainsi que toutes les Directions de la Ville pour la grande qualité des missions qu'elles proposent en interne et bien sûr, également, la centaine d'agents municipaux pour le tutorat qu'ils mènent tout au long de l'année, car c'est un investissement utile et fructueux.

Voilà pourquoi nous souhaitons que le service civique s'inscrive dans la durée, bénéficie de budgets annuels consolidés, et garde l'ambition de s'adresser au plus grand nombre de jeunes ; je sais qu'au niveau national un objectif de 75.000 jeunes avait été fixé au départ avec la volonté de recruter 25.000 jeunes en 2011. Il me semble que ces objectifs ont été revus à la baisse cet été ; je le regrette parce que c'est vraiment un très bel outil.

Je reprends à mon compte la suggestion qui vient d'être faite par M. ALAYRAC de tenir une journée du service civique. Je garde en tête cette initiative pour les prochaines promotions.

En effet, il faut que nous communiquions au-delà de ce que nous avons fait jusqu'ici, sachant qu'une cérémonie d'accueil des volontaires aura lieu au cours du premier semestre 2011, une fois la nouvelle promotion au complet.

Pour terminer, je dirai simplement qu'avec Bruno JULLIARD nous avons différents chantiers de valorisation du bénévolat des jeunes. Je citerai par exemple l'opération "RockCorps" - je n'ai pas le temps de développer mais pour ceux que cela intéresse, je suis à leur disposition -, ainsi que le passeport bénévole pour les jeunes du Conseil parisien de la jeunesse.

Au fur et à mesure, nous développons nos outils pour soutenir et valoriser nos bénévoles et élargir le vivier parisien.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame STIEVENARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 86 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DDEES 86 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la réutilisation du matériel A.P.A.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 1 G dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la réutilisation du matériel A.P.A.

C'est Mme Karen TAÏEB qui va nous expliquer ce dont il s'agit.

Je lui donne la parole : elle a une minute.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

En tant que présidente de la Commission A.P.A., j'ai pu constater à plusieurs reprises que le Département de Paris, au titre de l'A.P.A., finançait un grand nombre d'objets et matériels de première utilité afin de permettre aux personnes âgées plus ou moins dépendantes de continuer à vivre chez elles, et je pense que nous pouvons tous nous en féliciter.

De quel matériel s'agit-il ? De fauteuils élévateurs, de fauteuils roulants motorisés, de téléphones à grosses touches, de canes de marche, de casques auditifs reliés à la télévision, de ventilateurs ou encore de concepts complet de douche au lit quand cela est nécessaire.

Du matériel coûteux, et la question que je me suis posée est la suivante : que devient ce matériel que le Département a financé lorsque celui-ci n'est plus utilisé ? Deuxième question, qui suit forcément : ne pourrait-il pas resservir à d'autres personnes une fois qu'il n'est plus utilisé ?

D'où ce vœu au nom du principe de la solidarité et du développement durable : nous proposons que soient mis à l'étude la faisabilité et l'intérêt que pourraient avoir la récupération, le recyclage et la redistribution de ces matériels à destination de personnes en situation de besoin ou de handicap via l'A.P.A. ou associations en relation avec les personnes âgées dépendantes.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame Karen TAÏEB.

Je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE pour donner l'avis de l'Exécutif.

Mme Liliane CAPELLE. - Merci, Monsieur le Président. Je donnerai un avis favorable.

Juste quelques explications.

On peut effectivement regretter que ce matériel acquis par le biais de cette prestation soit généralement jeté ou donné par les héritiers et les familles des bénéficiaires de l'A.P.A. alors qu'il pourrait être effectivement utilement recyclé au bénéfice d'autres usagers, générant par là même une meilleure utilisation du budget départemental.

La faisabilité d'un tel recyclage mérite d'être étudiée avec soin.

En effet, les aides techniques ne représentent que 5 % des dépenses consacrées à l'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile tandis que les aides humaines sont quant à elles majoritaires : 95 %.

Ce qui représentait au 31/12/2009 un coût annuel de 3,6 millions d'euros sur la dépense globale de 72,5 millions consacrés à l'A.P.A. à domicile.

Un tel recyclage supposerait donc des procédures d'information et de recherche des ayant droits propriétaires du matériel au décès des personnes âgées, des espaces de stockage, des opérations de remise en état, de nettoyage, de désinfection et du personnel spécialisé comme des ergothérapeutes, en mesure de déterminer si le matériel est susceptible d'être recyclé.

Néanmoins, avec les questions que ce vœu soulève, l'Exécutif donne un avis favorable, avec seulement quelques réserves, que la faisabilité d'un tel recyclage soit étudiée par les services compétents et que les réponses préconisées pour assurer la récupération, le recyclage et la redistribution du matériel acquis par l'A.P.A. relèvent de l'initiative individuelle ou associative.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CAPELLE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2010, V. 34 G).

2010, DASES 507 G - Subvention à l'association "A Cœur Voix" (3e) pour l'organisation d'un concert à l'occasion de "La Nuit Blanche 2010". Montant : 2.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au projet DASES 507 G. Il s'agit d'une subvention à l'association "A Cœur Voix", domiciliée dans le 3e arrondissement, qui va donner un concert à l'occasion de la "Nuit Blanche". Le montant est de 2.000 euros.

Mme Karen TAÏEB va interroger Mme Véronique DUBARRY.

Madame TAÏEB, vous avez la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, le 2 octobre prochain, comme vous le savez, sculptures, vidéos, installations, performances et autres œuvres seront donc à l'honneur pour la 9e "Nuit Blanche" à Paris, mais je voudrais mettre en lumière un des temps de cette nuit, à savoir ce fameux concert organisé par l'association "A Cœur Voix", qui réunit des artistes de la voix, qu'ils soient en situation de handicap ou non.

Depuis sa création en octobre 2003, cette association a réalisé de nombreux concerts et participe à chaque édition de "Nuit Blanche" depuis 2004.

Pour l'édition 2010, l'association donnera un concert dans l'église arménienne Sainte-Croix, avec 150 choristes, notamment les Visuel-Vox, jeunes sourds et muets qui accompagneront des œuvres chantées avec le langage des signes.

Je sais que tout sera fait pour l'accueil des personnes porteuses de handicap, mais là, je voulais me féliciter de ce projet de délibération qui fait honneur à "Nuit Blanche", car donner de la voix à ceux qui n'en ont pas, c'est donner du sens à la société dans laquelle nous voulons tous vivre.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame Karen TAÏEB.

Je donne la parole à Mme Véronique DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Merci, Madame TAÏEB, de votre intervention et de souligner que ce grand événement parisien qu'est la "Nuit Blanche" est ouvert à toutes les cultures et à tous les Parisiens et toutes les Parisiennes, qu'ils soient ou non en situation de handicap.

Vous avez pris ce biais pour rentrer dans cet événement qui est cette chorale particulière à laquelle nous allons décider d'attribuer une subvention. Il y a de nombreux autres spectacles auxquels participent des instituts médicaux éducatifs par exemple, mais d'autres associations également de personnes en situation de handicap, et puis il y a l'autre aspect, qui est que les Parisiens et les Parisiennes en situation de handicap pourront assister à un certain nombre d'événements que nous avons rendus accessibles, soit par la présence de traducteurs, d'interprètes en L.S.F., soit par l'accompagnement. Il a longuement été question tout à l'heure de l'engagement, et je voulais souligner celui des médiateurs, volontaires donc, qui vont être sur un certain nombre de parcours, et qui accompagneront des personnes en situation de handicap psychique et mental dans la découverte des œuvres proposées dans le quartier de Belleville.

Je crois que cela résume bien la politique parisienne : envisager les deux aspects de l'accessibilité, que les personnes en situation de handicap soient des actrices de notre cité au sens où elles nous offrent des représentations, elles nous donnent à voir leur savoir-faire et leurs qualités culturelles, et aussi des personnes en situation de handicap qui peuvent arriver jusqu'à l'événement parce que la Ville de Paris a mis à leur disposition les moyens nécessaires pour qu'il soit accessible.

En tout cas, je vous remercie à nouveau pour votre intérêt et d'avoir souligné l'action de cette association qui, effectivement, a une envie et un professionnalisme absolument indéniables.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 507 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 507 G).

2010, DASES 232 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Assistance publique/Hôpitaux de Paris pour l'attribution d'une subvention destinée au fonctionnement du Samu de Paris. Montant : 582.660 euros.

Vœu déposé par groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux "urgences chirurgicales".

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASES 232 G. Il s'agit d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Assistance publique/Hôpitaux de Paris. C'est une subvention destinée au fonctionnement du Samu de Paris. Le montant est de 582.660 euros.

C'est Mme Marinette BACHE qui intervient et M. LE GUEN qui répondra.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Président.

Le projet de délibération que vous nous proposez de voter est, en son exposé des motifs, particulièrement révélateur de la nécessité et de la qualité du travail du Samu 75. Ce service public, géré par l'A.P.-H.P., est disponible 24 heures sur 24. Ses missions vont du simple conseil médical à la gestion de catastrophes. Il professe également l'enseignement des soins d'urgence. Son territoire ne se limite pas à Paris, puisqu'il peut être appelé à opérer auprès de Français à l'étranger, dans les avions, n'importe où dans le monde, dans les T.G.V. sur l'ensemble du réseau, ainsi que sur l'ensemble du territoire national en cas de situation exceptionnelle.

Je salue ici, d'ailleurs, le professionnalisme et l'excellence de ces personnels médicaux ou non médicaux et je voudrais dire tout de suite que je partage l'inquiétude de ceux-ci devant la note de l'Agence régionale de Santé qui prévoit la réorganisation des urgences chirurgicales de sept départements de la Région parisienne. Réorganisation, c'est un bel euphémisme pour parler de la fermeture, à partir de 18 heures, de la plupart des blocs opératoires en Ile-de-France. Ne resterait qu'un hôpital par département hors Paris.

"Les Samu, déjà fortement sollicités, devront, en plus, répondre en urgence à des demandes de transfert pour déplacer des patients vers l'unique hôpital départemental qui sera débordé", soulignait à juste titre le communiqué de l'Association des médecins urgentistes.

En fait, nous nous trouvons confrontés à la poursuite de la logique comptable qui guide le Gouvernement et la Ministre de la Santé. La loi "Bachelot" a déjà mis à mal l'hôpital public ; l'A.P.-H.P. vient, lors de la réunion de son nouveau Conseil de surveillance, de se voir imposer en une seule séance et sans aucune concertation, ni avec les personnels ni avec les usagers ni avec les élus, un scandaleux plan dit "stratégique", dont on voit bien que la seule stratégie consiste à venir à bout d'un service public qui s'obstine à résister, à être performant tout en étant au service de toute la population sans distinction aucune, et en particulier sans distinction de fortune.

C'est la raison pour laquelle, avec mes collègues républicains socialistes et avec l'ensemble du groupe S.R.G.A., je vous appelle à voter ce vœu que je qualifie de préventif sur le maintien des urgences chirurgicales à Paris, vœu rattaché à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BACHE.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Premièrement, pour me féliciter de l'action du Département de Paris en la matière, dans la mesure où le Département des Hauts-de-Seine, pour sa part, a d'ores et déjà renoncé à subventionner le Samu du 92, ce qui montre bien qu'il y a certaines collectivités territoriales qui prennent leur part de la solidarité et d'autres qui s'en retirent.

Deuxièmement, évidemment, je souscris parfaitement au vœu de notre collègue Marinette BACHE et je rejoins sa préoccupation, à la fois d'une façon générale sur la question de l'avenir de l'Assistance publique et de tout ce qui en dépend, y compris, évidemment, le Samu, mais aussi pour m'inquiéter avec elle de ce qui a été annoncé ici ou là en matière d'urgence. Pour dire les choses comme elles sont, nous sommes très inquiets, surtout lorsqu'on voit les moyens diminués de l'Assistance publique, de l'idée que l'on fermerait les urgences chirurgicales des hôpitaux périphériques qui ne sont pas tous à l'Assistance publique, mais qui, en assumant une partie du service public des urgences chirurgicales, délestent d'autant plus, en quelque sorte, le travail de l'A.P.-H.P.

Au moment où on diminue les moyens alloués à l'A.P.-H.P., on se propose de supprimer aussi un certain nombre d'urgences chirurgicales. C'est à la fois incohérent et extrêmement dangereux, et c'est pourquoi il faut que soit très clairement, ici, rappelée toute la solidarité qui doit exister au niveau de l'Agglomération, de l'ensemble de la Métropole parisienne, de l'offre de soin, et de dénoncer les atteintes qui y sont portées, et donc nous serons extrêmement vigilants et pour Paris et solidaires, évidemment, comme nous le sommes au cœur de la Métropole, avec l'ensemble des territoires, fussent-ils ceux de la grande banlieue.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

J'ai cru comprendre, Madame BACHE, que vous aviez, dans un souci d'efficacité démocratique, condensé votre intervention sur le projet de délibération DASES 232 G et, en même temps, présenté le vœu relatif aux "urgences chirurgicales". Merci de cet effort pour nous faire gagner à tous du temps.

Il va donc y avoir deux votes successifs.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 232 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DASES 232 G).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif donné par M. LE GUEN.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 35 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'association "Nova Dona".

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons maintenant au vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'association "Nova Dona", domiciliée dans le 14e arrondissement.

C'est M. Hermano SANCHES RUIVO qui va le présenter et M. LE GUEN qui va répondre.

Monsieur SANCHES RUIVO, vous avez la parole.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Monsieur le Président.

L'association "Nova Dona" gère depuis 1995 un Centre spécialisé de soins aux toxicomanes ainsi qu'un Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogue sur le site de l'hôpital Broussais. C'est la seule structure de réduction des risques associés à la consommation de substances classées comme stupéfiants au Sud de Paris, ce qui a été validé par la D.R.A.S.S.

Or, l'A.P.-H.P. va libérer le site de l'ancien hôpital Broussais en décembre 2010 et, de ce fait, couper toute l'alimentation en eau, en électricité et en gaz, y compris au centre "Nova Dona".

Sachant que les travaux de réaménagement du site ne démarreront qu'en début de l'année 2012 et que, par ailleurs, l'association "Nova Dona" a déjà travaillé afin de maintenir son partenariat avec l'A.P.-H.P., nous demandons, nous émettons le vœu que le Département de Paris saisisse au plus vite l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris afin qu'elles apportent conjointement une solution de relogement pérenne des activités gérées actuellement par cette association située, comme vous l'avez dit, dans le 14e.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur Hermano SANCHES RUIVO.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN, pour nous donner l'avis de l'Exécutif.

M. Jean-Marie LE GUEN. - D'abord, rappelons que "Nova Dona" est la seule association de réduction des risques dans le Sud parisien, ce qui d'ailleurs devrait relativiser certaines envolées lyriques que nous avons entendues ces derniers jours sur l'abondance des politiques et des moyens de la politique de réduction des risques, mais nous aurons l'occasion d'en parler plus largement, je crois, à notre prochain Conseil de Paris.

Je suis tout à fait favorable, et je comprends parfaitement l'approche qui est celle de notre collègue. Je veux lui dire que je souhaite vraiment que l'A.P.-H.P., d'une part, et que l'A.R.S., d'autre part, dont la Ministre rappelait encore que c'était la fonction première évidemment, enfin, pas première mais en tout cas une fonction essentielle, de subvenir à la politique de réduction des risques, que cette association, par une concertation entre l'A.P.-H.P. et l'A.R.S., ait les moyens d'être relogée, puisqu'elle était présente sur le site de l'hôpital Broussais. Il était légitime qu'il y ait des travaux et un changement d'implantation parce qu'il y avait des travaux de sécurisation du bâtiment relativement vétuste, mais il doit être nécessaire qu'un accord, et la Ville peut participer pour rapprocher les points de vue de l'A.R.S. et de l'Assistance publique, nous souhaitons que l'association puisse trouver satisfaction dans le cadre de cette gestion tripartite.

Merci.

Avis favorable.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN, pour cet avis favorable.

Donc, je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 36 G).

Vœu déposé par les groupes Communiste et les élus du Parti de gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'hôpital Pierre Rouquès/Les Bluets.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons à l'examen du vœu référencé n° 4 G dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, ainsi que le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'hôpital Pierre Rouquès/Les Bluets, dans le 12e arrondissement.

C'est Mme Hélène BIDARD qui a la parole.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, il s'agit d'un vœu issu du Conseil du 11^e arrondissement. Les Bluets, que tout le monde connaît et que je ne présenterai pas ici, montre la contradiction parfaite induite par les politiques publiques de réduction des investissements et des coûts et la tarification à l'activité, d'un côté, et, de l'autre, la nécessité de soin, la possibilité pour les équipes soignantes de développer la capacité des progrès humains grâce au travail des équipes. Bref, d'un côté, la T2A et la rentabilité à tout prix et, de l'autre côté, le soin, l'accompagnement avec le temps des femmes, des bébés mais aussi de celles qui font le choix, de plein droit, d'avorter.

Ce vœu me permet donc d'appuyer les vives inquiétudes suscitées parmi les populations de l'Est parisien mais aussi parmi les personnels des Bluets. Il souligne l'augmentation de l'activité et celle prévue en nombre d'accouchements et césariennes, en P.M.A. et en I.V.G., des Bluets, et ceci, à effectif quasi constant et à moyens budgétaires en diminution et, dans le même temps, le remboursement demandé par l'A.R.S. de plus de 1 million d'euros sur l'avance de la T2A. En parallèle, les Bluets connaissent la non-reconduction des financements au titre des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation.

Il est, pour nous, nécessaire pour cet établissement d'obtenir un financement structurel pérenne, reconnaissant la qualité des missions et l'accompagnement humain qui font la réputation des Bluets.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BIDARD.

M. Jean-Marie LE GUEN nous donne l'avis de l'Exécutif.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

Chacun connaît, je crois, de réputation la clinique Pierre Rouquès/Bluets, les fameux Bluets, ancienne clinique des Métallos, qui est tout à fait emblématique des approches innovantes en matière de prise en charge de la mère et de l'enfant, et singulièrement de la mère puisqu'il s'agissait d'accouchements. Encore que !

Vous connaissez aussi, je pense, l'histoire de cette maternité, qui a fait un effort tout à fait considérable de rapprochement avec l'hôpital Trousseau. Il y a eu une innovation de rapprochement entre un secteur privé à but non lucratif et les hôpitaux de l'Assistance publique. Je n'ai pas besoin ici de rappeler la situation de l'hôpital Trousseau, de l'Assistance publique et, par moments, j'ai l'impression de radoter un petit peu devant notre Assemblée, en rappelant combien les circonstances sont difficiles et dramatiques.

Mais s'agissant très spécifiquement de la clinique des Bluets, je veux dire qu'aujourd'hui elle est menacée par une baisse du financement public, pas du tout liée à l'activité mais liée au paiement par l'Etat du même niveau d'activité, ce que l'on appelle la baisse des MIGAC, et celle de la T2A, évidemment, puisque cette baisse maintenant va menacer cette clinique, dans son fonctionnement même.

Donc, on ne lui laisse pas d'autre choix que d'essayer de passer mécaniquement de 3.000 à 4.000 accouchements, ce qui posera des problèmes au regard de la spécificité de cette clinique, qui est de prendre en charge des personnes, à la fois avec une méthode et des objectifs sociaux qui demandent sans aucun doute plus de mobilisation et peut-être de temps que d'autres professions.

Le Département de Paris, très sensible à la situation et aux capacités d'innovation et de prise en charge sociale de la clinique des Bluets, a fait un effort tout particulier, notamment dans la délégation de notre collègue Mme Fatima LALEM qui a donné une subvention, j'allais dire renforcée à la clinique des Bluets dans le cadre de la prise en charge de la politique de planification familiale, d'une façon générale.

Je pense qu'au regard de l'intérêt de la structure, de la situation objective, je demande vraiment que l'A.R.S. renonce à son plan comptable d'économie, encore une fois, et octroie à cet hôpital les moyens suffisants pour lui permettre de poursuivre sa modernisation.

C'est donc un avis favorable au vœu de notre collègue que j'exprime devant vous au nom de l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 37 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à l'accueil des gens du voyage à Paris.
Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'aires d'accueil pour les gens du voyage à Paris.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons maintenant à l'examen de trois vœux :

- les propositions de vœux n° 5 G et n° 6 G qui ont été déposées par les groupes Communiste et élus du Parti de gauche et par "les Verts" ;

- le projet de vœu n° 6 G bis, déposé par l'Exécutif. Il s'agit de l'accueil des gens du voyage.

Il y a deux orateurs inscrits : le président BROSSAT, qui est représenté par Mme ARROUZE, et M. CONTASSOT qui se représente lui-même.

Madame ARROUZE, vous avez la parole.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, j'intitule ce vœu "En attendant Godot". Vous connaissez ces deux personnages : Vladimir et Estragon de la pièce de Beckett.

Nous sommes en attente, comme le disait mon camarade Ian BROSSAT. Nous sommes en attente des aires d'accueil des gens du voyage à Paris, alors qu'en juin 2009, le Conseil de Paris a adopté la délibération portant sur la création de trois aires d'accueil, dans les 12e, 15e et 16e arrondissements. Seule Mme BLUMENTHAL, maire du 12e, y était favorable ; nous sommes en attente de la Commission départementale consultative des gens du voyage, réclamée depuis deux ans.

C'est pourquoi, sur proposition de Ian BROSSAT, moi-même, du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande au Préfet de Région de réunir la Commission départementale consultative des gens du voyage afin que l'Etat, aux côtés du Département de Paris, contribue à faire émerger des solutions concrètes, dans le respect, la dignité de cette population discriminée.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame ARROUZE, pour avoir présenté ce vœu.

Je donne maintenant la parole à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Sur le même thème, nous avons également déposé un vœu pour demander l'accélération de la mise en place de ces aires d'accueil, dont trois ont été prévues et qui sont bloquées pour deux d'entre elles, surtout parce que la Commission des sites et des paysages ne se réunit pas.

Ce que nous souhaitons c'est que le Maire de Paris écrive au Préfet en lui demandant de réunir spécifiquement cette commission dans les meilleurs délais. Les dossiers sont prêts, ils peuvent être examinés et un accord pourra être donné très rapidement. C'est la première des choses.

La deuxième est que l'on voudrait avoir des garanties que, financièrement, tout est prêt et que l'on n'aura pas de difficultés en la matière, que ce ne sera pas par redéploiement non plus d'autres budgets.

Enfin, on aimerait que la Ville - cela s'adresse directement à la Ville - étudie la possibilité de créer des aires plus petites dans d'autres secteurs, sans attendre nécessairement que ce soit sur des terrains de l'Etat. Il me semble qu'il y a suffisamment d'endroits où on fait des aménagements, pour que l'on puisse dégager les quelques milliers de mètres carrés au sol nécessaires pour faire des aires plus petites.

Alors, nous avons bien vu le vœu de l'Exécutif. De notre point de vue, il est complémentaire au nôtre, il n'est pas en contradiction, loin de là, et ce que nous souhaiterions c'est qu'ils puissent être votés ensemble.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote qui viendront après la réponse de l'Exécutif.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY pour présenter le vœu de l'Exécutif et répondre aux deux vœux 5 G et 6 G.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, je me suis exprimée tout à l'heure sur ces aires d'accueil des gens du voyage, donc je me propose de faire une présentation rapide du vœu de l'Exécutif.

Nous demandons que l'Etat mette tout en œuvre pour réaliser dans les meilleurs délais ces trois aires d'accueil, en commençant par réunir rapidement la Commission départementale des sites, pour permettre la réalisation des deux aires situées dans les bois, et ainsi que la Commission consultative des gens du voyage et que l'Etat proposent un site alternatif, à proximité de l'hôpital Georges Pompidou.

M. CONTASSOT a parlé de budgets nécessaires, je voulais juste lui confirmer qu'il y avait bien des budgets engagés par la Ville. Au niveau des études, nous avons déjà dépensé 130.000 euros, mais il y a 17 millions d'euros qui sont engagés sur l'implantation de ces aires. Donc, par rapport au point qui est évoqué dans ce vœu, il n'est pas nécessaire de le voter puisque c'est déjà bien entamé, bien avancé.

Je voulais proposer aux élus Communistes et Verts de retirer leur vœu et de voter celui de l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Donc deux demandes d'explication de vote : M. GOUJON et M. GOASGUEN. Avec peut-être, Monsieur GOUJON d'abord, pour deux minutes.

M. Philippe GOUJON. - Monsieur le Président, bien sûr que nous sommes parfaitement conscients de la nécessité qu'il y a de répondre aux besoins des familles des gens du voyage, d'améliorer leurs conditions de vie de séjour, tout en leur assurant bien sûr un accès aux droits sociaux et à la scolarisation. Ce sont des principes, je crois, que nous partageons tous ici.

Mais évidemment, je crois que nous pouvons être aussi d'accord pour prétendre que ces besoins doivent être conciliés avec le fonctionnement d'un quartier où doit être implantée l'aire de stationnement, sinon ce serait facile.

Ce quartier, du 15e en tout cas - mon collègue Claude GOASGUEN parlera pour le 16e -, ne convient pas. Il convient d'autant moins qu'il y a un élément tout à fait nouveau et qui me semble déterminant dans ce dossier, c'est que depuis le vote du Conseil de Paris de 2004, je crois, le Ministère de la Défense a décidé de regrouper l'ensemble de ses administrations sur ce site, qui de surcroît comprend un square, le square Carlo Sarrazin sur lequel était prévu l'emplacement pour l'aire de stationnement du voyage !

Pour ces raisons, l'aménagement de cette aire de stationnement sur un square, le fait que cette aire sera pratiquement à l'entrée du nouveau Ministère de la Défense, il était tout à fait normal que le Ministre de la Défense ait demandé par courrier au Maire de Paris de suspendre la mise en œuvre de l'aire de gens du voyage prévue à cet endroit.

Il s'agit simplement de rechercher des lieux plus appropriés et, pour ma part, je considère que la proposition du Préfet de Région, qui introduit cet élément de réflexion nouveau concernant le Grand Paris, est tout à fait opportune, à partir du moment où on peut considérer que Paris est aussi un cœur d'agglomération.

Voilà, la position de la mairie du 15e. Elle me paraît être une position cohérente, logique et équilibrée. Oui, bien sûr, même s'il y a la possibilité de trouver un autre emplacement dans le 15e, nous réfléchissons, mais il y a aussi la possibilité d'organiser cet accueil dans d'autres conditions, en recherchant sur un territoire plus vaste.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

Je donne la parole à M. GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement.

M. Claude GOASGUEN. - Le problème de l'implantation des gens du voyage pose à un certain nombre de municipalités quelques questions, indépendamment de leur appartenance politique. Le Maire de Dijon, socialiste, a posé quelques questions à ce sujet. Le Maire socialiste de Nantes, M. AYRAULT, n'a pas posé suffisamment de questions, ce qui lui a valu d'être condamné par les tribunaux. Mme AUBRY, elle-même à Lille, semble-t-il, se pose des questions sur l'implantation des gens du voyage.

Il est donc tout à fait naturel que l'on s'en pose nous aussi. Ce n'est pas une question d'appartenance politique.

En ce qui concerne la mairie du 16^e, qui s'est toujours opposée à cette implantation, très franchement, je la juge quasiment folklorique, car je réitère mes propres propos. L'animation nocturne de cet endroit du bois de Boulogne est telle qu'il faut vraiment être inconscient pour penser que l'on puisse y mettre une implantation de gens du voyage.

Je trouve que l'initiative qu'a pris le Préfet de Région de juger cette question sur le Grand Paris et de juger cette question extra-muros a d'ailleurs déjà été adoptée par la Mairie de Paris.

Je vous rappelle en effet que dans le 16^e arrondissement, nous n'avons pas d'hôpitaux. Nous sommes un des rares arrondissements à ne pas avoir d'hôpitaux. Vous savez que les implantations de gens du voyage sont liées à la nécessité d'une proximité hospitalière. Or, le seul hôpital, qui est proche de l'implantation en question, est Ambroise Paré. Or, manque de pot, Ambroise Paré n'est pas à Paris mais à Boulogne !

C'est donc quand cela vous arrange : l'extra-muros, ça va, mais quand cela ne vous arrange pas, cela ne va pas ! Je trouve qu'il est normal dans ces conditions que la Commission des sites qui se réunira, le Ministre de l'Ecologie qui statuera et le Préfet de Région qui donnera son avis sont tout à fait aptes à donner une solution de bon sens à quelque chose qui, pour le moment, ne l'est pas.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur GOASGUEN.

Je vois que sur un sujet très sérieux, vous trouvez moyen de plaisanter.

Mme Olga TROSTIANSKY veut rajouter un mot, puis ensuite nous allons examiner les trois vœux.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, l'intervention de M. GOASGUEN montre qu'il n'a pas encore différencié le sujet des aires des gens du voyage et celui des Roms. Un certain nombre de confusions ont été faites cet été et je crois qu'il n'a pas encore bien compris la différence.

M. Claude GOASGUEN. - Ne dites pas n'importe quoi !

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Je ne dis pas n'importe quoi mais vous, vous dites n'importe quoi.

M. Claude GOASGUEN. - Si, vous dites n'importe quoi ! Je n'ai pas parlé des Roms.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Vous n'avez pas parlé des Roms, mais les références que vous avez faites sont sur le sujet des Roms et vous pourrez revérifier votre copie, Monsieur GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN. - C'est marqué au P.V. que je n'ai pas parlé des Roms !

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur GOASGUEN, vous n'avez pas la parole.

(Brouhaha).

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Comment, Monsieur GOASGUEN ?

M. Claude GOASGUEN. - Ne racontez pas n'importe quoi, je n'ai pas parlé des Roms, je n'ai jamais dit la position des Roms. Jamais !

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur GOASGUEN, vous n'avez pas la parole et vos propos seront comme d'habitude fidèlement reflétés.

Seule Mme TROSTIANSKY a la parole paisiblement.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Je vois que M. GOASGUEN n'a pas encore appris à prononcer mon nom. Je trouve que c'est vraiment un manque de politesse à mon égard !

En ce qui concerne les propos de M. GOUJON, je n'ai pas l'impression qu'à côté du Pentagone, il y a une réglementation qui exclut des logements. J'aimerais bien effectivement que l'on me montre en quoi les aires des gens du voyage ne peuvent pas, comme d'autres logements, être à proximité du futur Pentagone.

Pour ce qui concerne les lieux plus appropriés, je suggère effectivement que M. GOUJON nous propose un terrain dans le 15^e arrondissement, puisqu'en tant que Maire il a peut-être des idées à proposer.

Je serai tout à fait attentive à ses propositions. Je crois qu'il est très important que l'on ne se défasse pas. La loi prévoit dans le Schéma départemental que chaque département prenne ses responsabilités.

Sur Paris, nous assumerons nos responsabilités, malgré le rejet du 15^e et du 16^e arrondissement qui est encore aujourd'hui avéré.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Nous allons passer au vote. Il y a trois vœux. Le vœu n° 5 G a été déposé par le groupe Communiste.

Mme TROSTIANSKY, au nom de l'Exécutif, propose, puisque nous en reprenons la totalité dans le vœu de l'Exécutif, de le retirer.

Je vous demande donc avec courtoisie si c'est bien le cas ?

Mme Aline ARROUZE. - Oui, Monsieur le Président.

M. Christian SAUTTER, président. - Le vœu n° 5 G est donc retiré.

Je me tourne maintenant vers M. CONTASSOT pour lui poser la même question.

M. Yves CONTASSOT. - J'ai dit dans mon intervention que je souhaitais que les deux vœux soient complémentaires puisqu'ils ne répondent pas du tout à la même question.

Je ne vois pas en quoi le vœu de l'Exécutif reprendrait nos propositions.

Je suis d'accord pour enlever le deuxième alinéa puisqu'il y a une garantie de financement, mais le fait d'étudier des aires d'accueil plus petites n'est pas un problème de l'État mais du Département.

Quant au fait que l'on veuille les créer dans les meilleurs délais, je n'ai pas cru comprendre que l'Exécutif y était opposé.

Sous réserve de retirer le deuxième alinéa, je maintiens le vœu.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Très bien, votons.

M. Christian SAUTTER, président. - M. CONTASSOT fait des pas vers vous, Madame TROSTIANSKY.

Quel est l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 6 G maintenu ?

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Avec les modifications, l'avis de l'Exécutif est favorable.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2010, V. 38 G).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 39 G).

Vœu relatif à la situation des familles hébergées par le Samu social à l'hôtel Féria (12e) (Les Verts).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 7 G dans le fascicule émanant du groupe "Les Verts" qui a trait à la situation des familles qui sont hébergées par le Samu social dans l'hôtel Féria dans le 12e arrondissement.

M. Christophe NAJDOVSKI intervient en une minute. Mme TROSTIANSKY lui répondra.

M. Christophe NAJDOVSKI. - Merci, Monsieur le Président.

Le Samu social de Paris a voulu procéder brutalement, le vendredi 18 septembre, à des relogements inadaptés pour huit familles hébergées depuis longtemps à l'hôtel Féria, situé passage de la Voûte dans le 12e arrondissement.

Les motifs étaient des raisons de sécurité, qui pourtant ne justifiaient pas une telle précipitation. En effet, l'hôtel n'est pas fermé et d'autres personnes y résident actuellement.

Ce faisant, le Samu social a commis une véritable maltraitance contre ces familles qui étaient sommées de partir le jour même sans pouvoir emmener de bagages dans des hôtels très éloignés, dans des conditions parfaitement inadaptées, qui ne prenaient aucune considération des différentes situations des personnes concernées, à savoir que des enfants sont scolarisés à proximité, que de jeunes adultes sont suivis par la Mission locale du 12e arrondissement ou bien encore que des adultes travaillent à proximité.

C'est pourquoi nous souhaitons que le Maire de Paris demande à la direction du Samu social un moratoire sur la décision de relogement des huit familles concernées, dans l'attente des avis de la Commission de sécurité de la Préfecture, qu'il y ait la tenue d'une réunion de concertation avec les services du Samu social, ce qui a déjà plus ou moins été fait au travers d'un collectif local qui s'est mobilisé, et enfin qu'il y ait un processus respectueux des personnes en cas du maintien de la décision de relogement.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Quel est l'avis de l'Exécutif, Madame TROSTIANSKY ?

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, la P.R.H., qui est la plate-forme de réservation hôtelière du Samu social, nous a fait part la semaine dernière de ses inquiétudes à propos des conditions d'accueil des familles de l'hôtel Féria, en estimant que la sécurité des hébergés n'était pas assurée, du fait de l'absence d'alarme d'incendie ou encore de la non présence d'un gardien la nuit.

Dans l'attente de la réponse de la Commission de sécurité de la Préfecture de police, le Samu social a décidé l'application du principe de précaution en procédant au relogement des familles.

A ce jour, deux familles ont été relogées et des solutions adaptées sont recherchées pour les six autres.

Pour rappel, la plate-forme de réservation hôtelière du Samu social veille à la qualité de la prestation qui doit être conforme à un cahier des charges détaillé, garantissant les conditions d'un accueil digne.

Dans un souci évident de sécurité pour les familles, nous ne pouvons accepter votre proposition d'un moratoire sur le relogement de ces familles.

Pour autant, j'entends la nécessité d'assurer ces procédures de relogement dans le respect du rythme et des repères des familles et d'assurer la continuité de la scolarité des enfants, l'activité professionnelle ou la démarche de soin des parents.

Pour le 12e arrondissement, c'est ce que nous faisons avec la Maire Mme Michèle BLUMENTHAL.

J'ai à plusieurs reprises dénoncé ces situations qui déconstruisent le peu de repères de ces familles et concourent à les exclure davantage. Je peux vous assurer que le Samu social a évolué sur ce point, bien que la situation que vous évoquez aujourd'hui nous prouve que des progrès sont encore à réaliser.

Lors du prochain Conseil d'administration du Samu social, je soulèverai de nouveau la nécessité de combiner à la fois les enjeux de sécurité et la préservation de la dignité des familles dans ce type de situation.

Par rapport au vœu, ce qui me dérange, c'est le premier paragraphe, à savoir le moratoire sur la décision de relogement. Si ce paragraphe est supprimé, je veux bien voter ce vœu puisque les autres points sont conformes à ce que l'on peut envisager par rapport à cette situation.

M. Christian SAUTTER, président. - Très bien.

Monsieur NAJDOVSKI, si le premier alinéa est supprimé, vous auriez un avis favorable de l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI. - J'accepte la proposition de Mme TROSTIANSKY.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, quelle bonne humeur démocratique !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu amendé assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2010, V. 40 G).

2010, DASES 295 G - Signature d'une convention avec l'association "Allô Maltraitements des Personnes Agées à Paris - Alma-Paris" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la plate-forme d'écoute au titre de 2010. Montant : 100.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au dernier projet de délibération ayant donné lieu à inscriptions, le DASES 295 G. Il s'agit d'une convention avec l'association "Allô Maltraiteance des Personnes Agées à Paris".

Il s'agit d'une subvention de 100.000 euros pour la plate-forme d'écoute au titre de l'année 2010.

Mme Karen TAÏEB va présenter le vœu. Mme CAPELLE répondra et M. ALAYRAC donnera une explication de vote.

Madame TAÏEB, vous avez la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'un projet de délibération et pas d'un vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - C'est effectivement un projet de délibération. Dont acte !

Mme Karen TAÏEB. - La maltraiteance des personnes âgées est un sujet douloureux, révoltant et inacceptable pour une société digne de ce nom.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont osé un jour révéler cette situation inavouable.

Violence physique, violence psychologique, violence médicamenteuse, violence financière, voilà ce qui existe et qui est révélé aux bénévoles de "Allô Maltraiteance des Personnes Agées".

En France, c'est le Professeur HUGUONOT, médecin gériatre à Grenoble, qui a été le premier à médiatiser cette problématique et qui a créé en 1995 l'association "A.L.M.A."

Le Département de Paris a signé en 2002 une convention avec cette association et l'antenne est opérationnelle depuis 2003.

Le projet de délibération qui nous est donc soumis aujourd'hui a pour objet d'attribuer une subvention de 100.000 euros à "A.L.M.A. Paris" pour l'année 2010.

L'écoute téléphonique "A.L.M.A." est assurée trois demi-journées par semaine mais, depuis 2008, il existe un numéro national d'écoute sur la maltraiteance, le 39-77, qui travaille en étroite relation avec "A.L.M.A. Paris".

Il a ainsi été constaté que 70 % des appels concernaient une situation à domicile avec des maltraitements d'ordre psychologique, financière ou physique.

Etre à l'écoute des aînés, de leur souffrance, de leur mal-être et de leur maltraiteance parfois permet de repérer, de diagnostiquer la violence subie.

Cela va de l'indélicatesse aux négligences, des traitements dégradants aux pressions financières, sans oublier les démarchages commerciaux abusifs contre lesquels nous nous devons d'être vigilants.

Cela va des violences verbales aux actes de maltraiteance physique comme une mauvaise distribution de médicaments, un manque de soins, un enfermement voire un abandon dans un univers insalubre et glauque.

Lorsque je préside chaque mois la Commission A.P.A., il n'est pas rare que les équipes médico-sociales nous fassent part d'états des lieux absolument insoutenables.

Lits dévastés par l'urine, encombrement des appartements par des poubelles entassées depuis des mois, odeurs de putréfaction et, dans ce cas, les premières maltraitements sont la solitude et l'isolement.

Cette même solitude qui fut l'une des causes du drame de l'été 2003, une date, qui sans doute a enfin fait prendre conscience de la fragilité des personnes âgées, d'autant plus vulnérables qu'elles sont seules chez elles.

Si la plupart des maisons de retraite parisiennes sont bien dotées, quitte à dépasser l'entendement, certaines résidences en France ont fait l'objet de reportages peu glorieux, lesquels nous ont fait prendre conscience de maltraitements intolérables, comme faire manger à vive allure, enfoncer la fourchette dans la bouche, ne pas changer les couches pendant de longues heures à ces aînés qui auraient justement besoin d'attentions particulières.

À l'hôpital, certains prônent avec raison le respect de l'intimité, comme frapper avant d'entrer dans la chambre, une certaine considération qui se manifesterait par l'explication des actes prodigués ou le repas du soir servi le soir, et non pas au goûter.

Prendre le temps de l'écoute et du dialogue afin de leur redonner un goût à vivre : nombre de malades âgés ont tendance à moins se laver, à se négliger à l'hôpital.

Mais le problème à l'hôpital, comme en maison de retraite d'ailleurs, vient souvent du manque de personnel. Or, avec la suppression massive des emplois prévue à l'A.P.-H.P., le personnel soignant aura encore moins de temps, et la qualité des soins va fatalement diminuer, quels que soient les services, et notre inquiétude est immense.

Dans les services de gériatrie, il sera difficile d'aboutir à cette "bientraitance" envers les personnes âgées vers laquelle nous aimerions tendre, un mot que l'on entend de plus en plus pour ces générations qui méritent surtout respect et attention et qui nous renvoient l'image de ce que nous serons tous ici un jour.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TAÏEB.

Mme Liliane CAPELLE vous répond.

Mme Liliane CAPELLE, au nom de la 6e Commission. - Je vais répondre sur un sujet évidemment difficile puisque beaucoup trop d'adultes vulnérables, comme les personnes âgées, mais je voudrais aussi ajouter les personnes en situation de handicap, sont encore victimes de maltraitements, qu'elles soient psychologiques, financières, physiques, ou qu'il s'agisse de négligences.

Depuis 1994, l'association "A.L.M.A.", allô maltraitance personnes âgées", a pour vocation de prévenir et de lutter contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées. Pour ce faire, "A.L.M.A." anime un réseau de conseil, d'écoute et de traitement des signalements de maltraitance en lien avec le numéro national d'écoute, le 39-77, comme vient de l'indiquer ma collègue Karen TAÏEB.

Chaque antenne départementale d'"A.L.M.A." regroupe trois types d'intervenants : les écoutants bénévoles, qui assurent le recueil des plaintes, les référents professionnels de l'action gériatrique, qui décident des suites à donner, et un comité technique de pilotage constitué par un panel de professionnels des secteurs sanitaire, social et juridique.

Depuis plusieurs années, la collectivité parisienne renforce ses actions d'information et de sensibilisation de la population pour prévenir la maltraitance et multiplie ses contrôles dans les E.H.P.A.D.

D'ailleurs, à ce sujet, vous savez que tous les ans, des prix de la bientraitance sont donnés. Je voulais juste rajouter, concernant les E.H.P.A.D. gérés par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, que le taux d'emploi au lit du malade est plus élevé que dans les établissements privés, même si cela est parfois encore insuffisant, mais que nous allons encore avoir besoin de nous mobiliser très fortement puisque l'A.R.S. nous demande de restituer des emplois. Il va donc falloir être très ferme sur les prix, si je puis dire.

Pour cela, la collectivité parisienne a donc décidé d'augmenter le temps d'écoute téléphonique, comme vous l'avez dit, de trois à cinq demi-journées par semaine, en accroissant ses moyens financiers qui progresseront de 86.600 euros en 2009 à 100.000 euros en 2010.

L'engagement de la collectivité parisienne est donc majeur au regard des moyens que l'État met à disposition des centres d'"A.L.M.A." puisque pour Paris, l'État n'a versé que 3.000 euros pour l'année en cours sur... 100.000 euros.

Les mesures de la Secrétaire d'État chargée des aînées, présentées en décembre dernier, sont bien pâles au regard de notre investissement, puisque parmi celles-ci, un module spécifique sur la maltraitance dans chaque formation destinée aux accompagnants professionnels, ainsi que la mise en place avant chaque recrutement d'un processus d'aptitude psychologique, installation de courtes formations pour les aidants familiaux, mise en place par l'Agence nationale de l'évaluation des critères d'évaluation des E.H.P.A.D. et cotation de ceux-ci en fonction de critères structurels de maltraitance.

C'est un sujet extrêmement délicat, extrêmement douloureux, extrêmement sensible, et soyez assurés de notre attention complète à veiller à ce que les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap soient bien traitées.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CAPELLE, pour cette réponse très sensible et très complète.

Je donne la parole à M. Gilles ALAYRAC qui, j'espère, ne va pas en casser son fauteuil, pour une explication de vote.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Président.

D'abord, l'intérêt que nous, élus parisiens devons à cette association "A.L.M.A. Paris", qui tient d'abord à la nécessité que nous avons d'avoir à Paris une structure répondant à un réel besoin. Or, elle est la seule aujourd'hui sur le marché, si je puis dire, pour répondre à des actes extrêmement graves pouvant aller de l'indélicatesse aux démarchages commerciaux abusifs, en passant bien sûr par les violences physiques.

En tant que Conseillers généraux, il y a donc là une nécessité d'accompagner les associations qui font ce travail.

Deuxième raison, quand on regarde les sources de financement de cette association - Mme CAPELLE l'a dit -, à plus de 90 %, c'est le Département de Paris, et je trouve qu'il n'est pas normal que nous ne trouvions pas de trace de financement de l'ACSE, du F.I.P.D. ou de la justice, par exemple. Il y a là une anomalie qui méritait, me semble-t-il, d'être dénoncée, ce que je tenais à faire.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 295 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 295 G).

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 27 septembre 2010 à dix-sept heures, est reprise le mardi 28 septembre 2010 à dix heures huit minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, vice-président).

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux en formation de Conseil général.

2010, SG 6 G - Rapport de la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion du logement social et de la délégation des aides à la pierre à Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous examinons le projet SG 6 G qui est le rapport de la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion du logement social et de la délégation des aides à la pierre à Paris.

Il y a huit inscrits. Jean-Yves MANO répondra aux huit orateurs. Le premier inscrit est M. Alain LHOSTIS qui a cinq minutes pour s'exprimer.

M. Alain LHOSTIS. - Monsieur le Président, chers collègues, les Parisiennes et Parisiens accordent une très grande importance à la question du logement.

Depuis de nombreuses années, la spéculation immobilière a fait flamber le prix du mètre carré à Paris et la politique du Gouvernement a contribué à tendre la situation, y compris parmi les locataires de logements sociaux, à grands coups de surloyers qui frappent les familles à revenus moyens, menaçant une certaine diversité pourtant si unanimement revendiquée pour éviter les ghettos.

Dès le début de la première mandature, notre majorité s'est employée à mettre en œuvre les engagements qu'elle avait pris devant les Parisiennes et les Parisiens dans le domaine du logement.

Le rapport de la Chambre régionale des Comptes sur la gestion du logement social et la délégation des aides à la pierre, qui fait l'objet de cette communication, donne une appréciation non partisane des efforts entrepris depuis 2003 et de l'excellente gestion de la Ville dans ce domaine.

Les observations inscrites dans ce rapport constituent une vraie reconnaissance du travail considérable accompli par notre Département pour améliorer quantitativement et qualitativement le parc de logements sociaux parisiens.

D'un point de vue quantitatif, notons avec la Chambre régionale des Comptes une particularité de notre collectivité. La part du Département dans les engagements financiers pour le logement social est supérieure à la part de l'État, 60 % pour le Département contre 40 % pour l'État.

Le volontarisme de notre collectivité tranche avec le désengagement de l'État, particulièrement flagrant dans la loi du 9 février 2009, je cite "qui ne prévoit pas une évolution sensible du niveau des aides à la pierre", mais déjà, pour 2011, on nous annonce 30 % de diminution.

Pire, l'État s'apprête à un véritable hold-up d'un milliard sur les fonds d'épargne des organismes H.L.M. au travers d'une taxe annuelle sur trois ans de 340 millions d'euros.

Curieusement, c'est le cadeau d'annonce que va faire aux acteurs du logement social le Sous-Ministre du Logement cette semaine à leur congrès.

La conséquence de cette mesure c'est la baisse de 20.000 logements construits sur 9.500 financés par les organismes de l'Union sociale de l'habitat.

Pour les locataires, cela se traduira par 80 euros de plus sur la quittance par an.

Voilà de tristes illustrations de la politique de la Droite dans un contexte grave de crise du logement et de demande forte de logement locatif social, surtout à Paris où 70 % de la population peut prétendre à l'attribution d'un logement social et compte tenu du niveau délirant des loyers et des prix de vente du secteur privé.

A l'opposé, le rapport prend acte de la forte progression du rythme de construction de logements sociaux à Paris et reconnaît "que ces objectifs volontaristes doivent permettre au Département d'atteindre le seuil de 20 % de logements sociaux dès 2014", soit six ans avant l'échéance de 2020 fixée par la loi S.R.U.

On ne saurait en douter au regard des chiffres de la période 2005-2008, lors de laquelle, note le rapport, "les objectifs quantitatifs de production de logements sociaux ont été dépassés, le taux de réalisation atteignant 108 %".

Les élus Communistes et du Parti de Gauche sont très attentifs à ce que cet objectif, résultant d'une loi votée sous un Gouvernement de Gauche, portée par les deux Ministres Louis BESSON et Jean-Claude GAYSSOT, soit rempli.

Ces chiffres sont des indicateurs incontestables des avancées de notre majorité de Gauche dans le domaine du logement social mais ils n'ont pas empêché l'opposition U.M.P.A. de se lancer dans une polémique surréaliste au sujet du rééquilibrage prétendument insuffisant des logements sociaux par arrondissement.

Dans les 6e, 7e, 8e et 16e arrondissements, les taux de logements sociaux restent en effet extrêmement faibles, mais nous sommes bien placés ici pour savoir que les élus U.M.P. de ces arrondissements sont vent debout dès que des projets de logements sociaux sont envisagés sur ce qu'ils considèrent comme leur territoire et qu'ils sont prêts à tout pour bloquer ces projets.

M. GOASGUEN n'est pas avare de propos outranciers et discriminatoires quand on lui parle de logements sociaux, qui risqueraient de dénaturer le 16e arrondissement, et même de propos mensongers pour empêcher la construction de logements sociaux pour infirmières en assénant que l'on construit sur un espace vert alors que le terrain est inscrit au plan d'occupation des sols comme constructible depuis toujours.

J'ajoute que ce rééquilibrage par arrondissement que rejette avec violence cette Droite parisienne de l'entre-soi, le Département y œuvre avec succès dans la répartition par type de logements sociaux en renforçant par exemple dans les arrondissements les plus déficitaires la part de logements P.L.A.-I. dits très sociaux.

Oui, chers collègues de l'Opposition, la mixité sociale et le droit égal au logement à Paris comme ailleurs, c'est pour la Gauche un devoir de justice sociale et nous poursuivrons dans cette démarche malgré votre volonté féroce de préserver des réserves de riches labellisées N.A.P. (Neuilly, Auteuil, Passy).

Enfin, Monsieur le Président, comme vous le savez, la spéculation immobilière à Paris est telle que les efforts considérables déjà menés doivent sans doute être portés plus loin encore.

Nos moyens budgétaires doivent être mobilisés à leur niveau maximum, notre groupe souhaite en particulier que le taux de consommation des crédits sur le compte du Département soit amélioré.

Certes, le foncier est cher à Paris mais si nous disposons de moyens d'étendre notre offre de logements en faveur des Parisiens, il ne faut pas nous en priver.

Monsieur le Président, ce rapport de la Chambre régionale des Comptes ne peut que confirmer les Parisiennes et les Parisiens dans une conviction largement partagée que l'investissement considérable des deniers publics en faveur du logement social est un marqueur d'une politique tournée vers l'avenir, visant à préserver ce qui fait l'une des grandes richesses de Paris, sa diversité sociale.

Les élus Communistes et du Parti de Gauche vous suivront, Monsieur le Président, pour poursuivre et amplifier cette action caractéristique d'une politique de Gauche, une politique ambitieuse du logement social.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS, vous avez débordé un peu votre temps de parole mais pas trop.

Je donne maintenant la parole à M. René DUTREY pour cinq minutes.

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport est bon pour la politique menée par le Département de Paris et pour M. Jean-Yves MANO.

J'ai l'écho de M. CAFFET qui me dit "C'est clair !" Effectivement, Monsieur CAFFET.

Après, en tant que groupe "Les Verts" et par rapport aux idées que nous portons depuis pas mal d'années, nous avons retrouvé des choses assez importantes, que nous portons de façon récurrente par voie d'amendements, que nous avons portées lors des délibérations du P.L.H. et du Plan local d'urbanisme.

Le premier point est le problème de l'absence de vision intercommunale du Plan local de l'habitat parisien. Ce n'est pas notre faute, c'est la faute de la loi aujourd'hui, qui nous empêche de réaliser un Plan local de l'habitat intercommunal, puisque nous n'avons pas d'E.P.I.C., hélas.

Après, quand on a dit cela, il y a tout de même une aberration aujourd'hui à faire un Plan local de l'habitat uniquement au sein du territoire parisien, complètement désynchronisé avec les autres communes qui, elles, ont déjà élaboré leur plan ou vont l'élaborer à l'avenir alors que l'on sait vraiment qu'en matière de nombreuses politiques, mais particulièrement en matière de politique de logement, on ne peut plus se contenter de rester à l'intérieur du périurbain.

Il y a eu une opération d'accession sociale à la propriété en Seine-Saint-Denis. Ce type d'opération est tout à fait intéressant et nous souhaitons vraiment que le Département de Paris investisse, pas seulement dans Paris mais aussi à l'extérieur, sur l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, rien ne différencie un habitant du 20^e arrondissement d'un habitant de Montreuil, de Malakoff et d'un peu plus loin.

Il va falloir être astucieux, Monsieur MANO. Comment faire, lors de l'élaboration de notre Plan local de l'habitat pour qu'une vraie vision globale et pour que le niveau régional puisse s'imposer, pour que nous ayons véritablement un Plan local de l'habitat cohérent avec les autres communes ?

Je crois qu'il va falloir aller en tout cas beaucoup plus loin que la loi et plus loin que la conférence "Paris Métropole".

Le second point, bien sûr, c'est une question récurrente portée par le groupe "Les Verts" depuis des années. Nous sommes très heureux que la Chambre régionale des Comptes rejoigne le groupe "Les Verts", bien seul sur ce sujet de l'inadéquation de l'offre et de la demande de logement social.

Aujourd'hui, le Département de Paris attribue de mémoire 2.300 à 2.400 logements par an. La moitié est constituée de logements libres ou intermédiaires alors qu'environ 96 % de nos fichiers demandent de vrais logements sociaux.

C'est une question d'équité, je n'ai même pas envie de dire que c'est une question politique, d'avoir une production et une attribution qui correspondent à l'offre.

On peut toujours caricaturer en disant que c'est contre les classes moyennes ou pour une autre classe. Or, il y a une logique d'équité. Les critères d'exclusion aujourd'hui du logement sont très hauts. Les classes populaires en sont exclues, les classes moyennes en sont exclues, le haut des classes moyennes en est exclu aujourd'hui.

Nous devons, à notre avis, être équitables en matière de production, avoir une production et une attribution qui correspondent parfaitement au fichier des demandeurs.

Troisième point, et cela ne concerne pas seulement M. Jean-Yves MANO : le compte foncier. Je vais faire un peu de retour en arrière, mais ce rapport de la C.R.C. fait le bilan de l'utilisation du compte foncier, entre autres dans les années 2005, 2006 et 2007, des années où il y avait eu de grands débats lors de l'élaboration du budget sur l'augmentation de ce compte foncier.

Ce compte foncier avait augmenté de façon significative sur proposition du groupe "Les Verts" pour aller, à la louche, de 130 millions d'euros jusqu'à 240, 250 millions d'euros.

La logique, Monsieur CAFFET, pour vous répondre en direct, puisque vous me posez des questions en direct, oui, nous considérons que l'ensemble des droits de mutation à Paris, cette fiscalité qui est le fruit de l'exclusion des Parisiens de l'accès au logement, qui est le fruit de la spéculation, devrait servir à alimenter le compte foncier. Quoi de plus juste que les fruits de la spéculation servent à lutter contre elle ?

C'est une logique, elle n'a jamais été appliquée. Le groupe "Les Verts" a permis d'augmenter ce compte foncier, mais alors, la grande tristesse, c'est que nous nous étions mis d'accord et ce compte foncier n'a pas été dépensé, ni en 2006 ni en 2007 ni en 2005 ; il n'a même été dépensé à peu près qu'à 60-65 %.

La question est très simple : est-on absolument sûr qu'en 2006, 2007 et ces années où le compte foncier n'a pas été dépensé entièrement, le Département n'a raté aucun immeuble qui était vendu à la découpe à un prix acceptable, est-ce qu'on peut l'affirmer aujourd'hui ? Est-ce que dans ces mêmes années, le Département n'a pas raté un immeuble de logement social fait à un prix acceptable ?

Je sais que vous n'êtes pas seul décisionnaire sur le compte foncier, mais je vous avoue ne pas du tout être sûr de ce point.

On a quand même eu un compte foncier à 240 millions d'euros ; j'imagine que les services ont travaillé, que des estimations ont été faites, ce n'était pas seulement pour faire plaisir au groupe "Les Verts" quand même, je ne peux pas y croire ; il y avait quand même une logique un peu plus poussée.

Plus globalement et pour finir mon propos, parce que je suis arrivé à cinq minutes, vraiment, nous devons produire, produire du logement social, produire du logement social en masse à Paris, mais force est de constater que la spéculation exclut deux à trois fois plus vite que nous sommes capables de construire. Il y a une nécessité absolue d'intervenir sur le marché privé par une régulation des loyers, par une intervention forte. Le Département n'est pas compétent en matière juridique sur ce point, mais il peut mener une bataille politique qui, aujourd'hui, n'est pas menée.

Monsieur SAUTTER, je vous remercie de m'avoir laissé dépasser de 30 secondes.

(Applaudissements sur les bancs du groupe "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur DUTREY.

Je donne maintenant la parole à M. Jean-Pierre CAFFET pour cinq minutes.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Président.

Je crois que le Département de Paris peut se féliciter de ce rapport qui, comme le disait M. René DUTREY d'ailleurs, est largement positif quant à sa politique de logement et sa gestion et je voudrais en relever quelques aspects essentiels.

D'abord, le volontarisme reconnu de notre collectivité en matière de production de logement social, avec un objectif qui a été augmenté entre 2005 et 2009 pour être porté à 6.000 logements par an. Cet objectif a été atteint, même dépassé, ce qui constitue un succès au regard des prix de l'immobilier à Paris et de la raréfaction des possibilités foncières de construction neuve.

Certes, et c'est une nuance, le nombre de logements sociaux existants réhabilités est inférieur à l'objectif de la convention de délégation, mais c'est en raison de la prise en compte des impératifs du Plan climat parisien qui nécessite de nombreuses études complémentaires sur un sujet technique extrêmement difficile.

En tout état de cause, je suis convaincu que le Département a raison de ne pas subordonner la qualité de ces réhabilitations à un objectif quantitatif et je crois qu'il faut donc continuer dans cette voie.

Ensuite, ce rapport souligne le volontarisme du Département en matière financière. Aujourd'hui, la contribution financière parisienne dépasse sensiblement celle de l'État, ce qui constitue un cas rarissime en France et va désormais nettement au-delà de la répartition des efforts financiers prévue initialement dans la convention de délégation. Alors que celle-ci prévoyait une répartition 60 % Département et 40 % État, nous en sommes aujourd'hui respectivement à 70 % et 30 %.

A ce titre, les annonces budgétaires gouvernementales pour l'an prochain, marquées par une baisse des autorisations de programme, sont pour le moins inquiétantes pour le renouvellement de la convention 2011-2016 et je ne reviendrai pas sur les mauvais coups qui vont être portés à la politique du logement social ; ils ont été largement rappelés par mon collègue Alain LHOSTIS.

Troisième motif de satisfaction, la Chambre régionale des Comptes met en avant notre capacité d'innovation en matière de dispositif d'intervention, que ce soit en matière d'accession à la propriété, je pense évidemment au P.P.L., ou de location et il s'agit là du dispositif "Louez Solidaire".

Enfin, ce rapport confirme la cohérence du Département dans ses différentes politiques sectorielles à travers l'articulation des différents documents de programmation et de planification.

Bien entendu, ce rapport comporte un certain nombre de remarques ou de critiques en nombre toutefois restreint.

Je n'évoquerai pas les remarques concernant les modalités de suivi administratif budgétaire et comptable des subventions accordées aux bailleurs sociaux. J'ai d'ailleurs pu constater que le Département s'était engagé à améliorer sa gestion sur ces aspects.

Plus sérieuses semblent les critiques de la Chambre sur deux volets essentiels de notre politique du logement, à savoir : la répartition géographique de l'offre de logements sociaux et l'adéquation de la production de logement social avec la demande qui a été évoquée par mon collègue M. René DUTREY.

S'agissant de la répartition géographique, la Chambre croit pouvoir constater que l'objectif de mixité sociale n'est pas atteint, puisque l'écart entre arrondissements du taux de logements sociaux par rapport à la moyenne parisienne s'est accru entre 2001 et 2007.

Je crois que cette analyse est contestable pour plusieurs raisons.

La première est que la Chambre raisonne à partir de nombre de logements livrés au 1er janvier 2007, alors qu'il faudrait raisonner en termes de logements financés.

Deuxièmement, l'analyse de la Chambre ne tient, en outre, aucunement compte de la réalité sociologique des arrondissements, de la diversité de leur population et de la panoplie des logements sociaux. Si l'on tenait compte de ces critères qualitatifs, la perception de la réalité serait sans doute très différente.

De fait, la mixité ne s'analyse pas et se décrète encore moins à partir d'un tableau de chiffres statiques.

Oui, nous continuons à construire du logement social dans les arrondissements qui en comptent le plus, mais nous le faisons avec discernement, en y implantant des logements pour étudiants, jeunes travailleurs et personnes âgées, par exemple, ou des logements de type P.L.S. destinés aux classes moyennes.

En ce qui concerne le second sujet, à savoir : l'adéquation entre la structure de la demande et celle de la production de logements sociaux, la Chambre croit pouvoir recommander l'accroissement de logements très sociaux du type P.L.A.-I. au détriment des autres. Là encore, l'analyse me semble contestable, parce que la Chambre raisonne, en quelque sorte, en compartimentant l'accès aux différentes catégories de logement social en fonction des seuls revenus, et donc en omettant que les demandeurs de logement social à Paris...

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur CAFFET, il va falloir conclure.

M. Jean-Pierre CAFFET. - J'en ai pour 10 secondes.

... disposant de faibles ressources ne sont pas confrontés, dans leur majorité, à des difficultés sociales, voire d'insertion, critère pourtant objectif d'éligibilité au P.L.A.-I.

Le temps me manque, chers collègues, pour développer plus avant et il me faut conclure.

Je dirai simplement que non seulement nous n'avons pas à rougir de notre politique en faveur du logement social, mais que ce rapport nous incite à poursuivre nos efforts dans les directions qui ont été prises en 2001.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CAFFET.

Je donne maintenant la parole à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Monsieur le Président, mes chers collègues, sur ce rapport, qui est effectivement un bon rapport, dont je voudrais saluer la qualité, il ne s'agit pas de se tromper et de lui faire dire ce qu'il n'a pas voulu dire.

Il s'agit d'un rapport sur l'utilisation des aides à la pierre à partir de 2003 et au regard des objectifs annoncés par votre Exécutif. Ce n'est donc pas un rapport d'opportunité jugeant la politique du logement social menée par le Département. Il constate simplement si les objectifs affichés par cette majorité ont été atteints ou pas et force est de constater que sur un certain nombre de points, ils ne l'ont pas été.

D'abord, le premier constat que je voudrais faire, contrairement à ce que j'ai entendu de la part de M. LHOSTIS et de M. CAFFET, c'est que l'Etat a toujours et clairement accompagné financièrement votre politique. La Chambre, d'ailleurs, le reconnaît.

Sur la période étudiée, l'Etat a doublé sa participation ; ce sont des chiffres et ils ne sont pas contestables. Les crédits délégués par l'Etat représentent, à Paris, près de 20 % de l'enveloppe nationale contre seulement 4 % de la production de logement pour Paris, 20 % d'un côté et 4 % de la production. Le Département de Paris lui-même ajoute 60 % du financement sur le logement social. Le rapport est à peu près le même que dans les Hauts-de-Seine ; il n'y a donc pas lieu de plaisanter.

J'ajoute que, par rapport aux autres villes, Paris bénéficie d'une manne intarissable que sont les droits de mutation, mais cet engagement financier, celui que vous mettez, est loin d'avoir provoqué les résultats attendus, car, deuxième constat, force est de constater l'échec du rééquilibrage de la répartition du logement social. Les 13e, 19e et 20e arrondissements concentrent 46 % des logements sociaux alors que les dix premiers arrondissements ne réunissent que 7,3 % des logements sociaux.

Plutôt que de porter l'opprobre sur les maires de l'Ouest parisien, comme Mme Brigitte KUSTER ou M. Claude GOASGUEN, c'est vers Mme BERTINOTTI, M. AIDENBAUM, vers M. BRAVO, vers M. FÉRAUD que vous devriez vous tourner.

P.L.H., P.L.U., campagne de 2008, à chaque fois vous avez réaffirmé cette volonté ; l'échec n'en est donc que plus grave.

Je reprends d'ailleurs l'objectif de votre Plan local de l'habitat, et je cite : "l'augmentation de logements sociaux doit tendre à réduire les déséquilibres existant entre les arrondissements".

Il n'est pas question, comme vous tentez de l'affirmer, d'une répartition par type de logements sociaux, entre les PLUS, les P.L.A.-I. et les P.L.S. mais bien d'une réduction des écarts.

Quant à la grosse ficelle selon laquelle les maires de l'Ouest auraient la possibilité de s'opposer à vos projets, c'est franchement une rigolade quand on connaît la répartition des pouvoirs en matière de logements issue de la loi P.M.L.

Inopérant également, votre argument concernant les recours contre ces opérations. Il vient pourtant d'experts en la matière. Car avant 2001, vous et vos amis Verts étiez passés maîtres pour bloquer des opérations de logement en accession via des associations amies dont certaines d'entre elles ont d'ailleurs été largement remerciées par des subventions dès 2001.

Il vaudrait mieux pour vous reconnaître votre échec et nous dire comment vous allez y remédier.

L'étude réalisée par l'A.P.U.R. sur les acquisitions-conventionnements allait d'ailleurs dans le même sens : 63 % de ces opérations d'acquisition-conventionnement sont intervenues en secteur non déficitaire en logement social. Et même dans les emplacements réservés inscrits au P.L.U. en 2006 et 2008, de nombreux terrains sont situés dans les arrondissements dépassant 20 % de logements sociaux.

Dès 2010, la commission d'enquête notait d'ailleurs, que le fait, je la cite, "de construire dans ces endroits ne va-t-il pas conduire à de véritables "quartiers sociaux", avec le risque de ghettoïsation que cela implique ?".

La question est donc posée quotidiennement à M. COUMET, à M. MADEC, à Mme CALANDRA. Si je prends l'exemple du 20^e arrondissement en 2009 : 290 logement P.L.A.-I., 131 logements PLUS, 4 logements P.L.S.

Où est le rééquilibrage ?

Si je prends 2010, année un peu plus favorable pour le 20^e : 174 logements P.L.A.-I., 260 logements PLUS, 220 logements P.L.S. On fait un peu mieux que 4, mais on n'est pas au rééquilibrage.

Alors, le troisième et dernier constat que je ferai concerne les pratiques peu transparentes en matière d'affectation des opérations.

La Chambre régionale des Comptes indique que vous ne recourez jamais, quasiment jamais, à la mise en concurrence des opérateurs de logements sociaux que vous contrôlez.

Le Conseil du patrimoine vous avait déjà fait la même remarque à propos du transfert de la S.A.G.I. vers l'O.P.A.C. à l'occasion, en soulignant "que le transfert devait s'exercer dans la plus parfaite transparence, et ce, dans la recherche de la plus grande efficacité, ce qui impliquait de recourir à une mise en concurrence".

Vous n'en avez bien sûr rien fait.

Même chose dans le rapport de la Chambre régionale des Comptes sur "Paris Habitat".

"Paris Habitat", je cite le rapport, "a été écarté de l'audit de patrimoine de la S.A.G.I. La Ville a moins cherché à préserver l'intérêt de son principal opérateur qu'à se garantir un certain niveau de rémunération. Le constat est le même pour les bien préemptés : c'est M. MANO, maire adjoint, qui attribue les biens à M. MANO, président de "Paris Habitat". Où est la transparence, où sont les critères de choix ?"

Voilà un rapport qui n'est pas si favorable que cela. Il fallait le dire aujourd'hui, et nous attendons un certain nombre de réponses puisque le Maire de Paris n'a pas souhaité répondre directement à ce rapport.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je donne maintenant la parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Président, il serait illusoire et mensonger de dire qu'aucun effort n'a été fait dans cette ville depuis 2001 pour relancer une politique de logement social ambitieux.

La C.R.C. vient le confirmer et vient soutenir cette ambition que vous aviez et que nous partageons, de produire du logement social à nouveau et en quantité, à défaut d'être satisfaisante, au moins en quantité comparable et identique à ce que nos moyens nous permettent.

Cependant, là où la Chambre régionale des Comptes pointe effectivement là où la politique du logement et de l'habitat parisien nécessite aujourd'hui un nouveau tournant, une nouvelle ambition, c'est évidemment cette question de la mixité sociale à Paris. Peut-être..., peut-être êtes-vous trop obsédés par les chiffres du logement social que vous avez annoncés ? Peut-être êtes-vous trop obsédés pour atteindre cette politique du chiffre vous-mêmes ? Peut-être avez-vous été irrigués par la culture du résultat ambiante de la classe politique ?

Mais je crois que c'est un oubli majeur, car si la politique du logement est évidemment, avant tout, un levier de la politique de l'habitat, c'est aussi et surtout notre seul et unique levier municipal pour assurer la mixité sociale.

Et vous savez, je n'en ferai pas ici la démonstration, à quel point ces politiques de mixité sociale ont des conséquences qui dépassent très largement celles de l'habitat. Elles touchent l'école, la cohésion sociale, la sécurité, l'aménagement urbain. Réussir à faire des quartiers mixtes, c'est réussir à faire des Parisiens qui vivent mieux ensemble.

C'est compliqué, c'est courageux, et si j'ai souligné l'ambition que vous aviez en volume, je regrette peut-être le manque de courage que vous avez en termes de répartition. Parce qu'évidemment, c'est difficile, c'est courageux de lutter contre l'instinct parfois grégaire des hommes et des Parisiens de vouloir être dans la recherche de l'entre soi. C'est difficile d'imposer à un quartier qui n'a pas l'habitude des ouvriers, des cadres moyens, alors qu'ils ont l'habitude de rester entre eux. C'est difficile, mais c'est typiquement quand c'est difficile et que cela nécessite du courage que l'action municipale doit être là.

Je voudrais juste donner quelques chiffres. J'ai pris ce que nous allions répartir sur cette séance du Conseil. Si on prend les 18^e, 19^e, 20^e, et 11^e arrondissements, c'est 82 % des créations et réalisations de logements de ce Conseil de Paris alors que l'ensemble des autres arrondissements ne représente que 18 %. C'est typiquement cet angle que nous devons changer.

Je sais bien les impératifs budgétaires qui sont les nôtres, je sais bien quelle est la complexité, à savoir qu'à montant et enveloppe égaux, on fait moins de logement social dans les arrondissements du Centre que dans ceux de la périphérie, mais je crois que l'enjeu de la mixité vaut mieux que l'enjeu de la course aux chiffres.

Deuxième élément, j'ai repris une fois de plus les délibérations de ce Conseil de Paris : nous sommes à 27 % de P.L.A.-I., 54 % de PLUS et 18 % de P.L.S., et c'est très loin là encore d'une politique de logement social qui se veut mixte, qui se veut tenter de réussir cet objectif d'avoir des programmes qui soient pour le moins équilibrés avec, comme nous le recommandons, un tiers de logements P.L.A.-I., un tiers de logements PLUS, un tiers de logements P.L.S., à l'échelle des grands ensembles.

Ce que dit la C.R.C., nous en sommes assez satisfaits. Finalement, il est assez d'accord avec ce que nous défendons, c'est-à-dire de souligner la politique ambitieuse du Département en volume mais regretter son absence de courage sur la mixité parisienne.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MARTINS, notamment pour la brièveté de votre intervention. Je donne la parole à M. Jean-François LAMOUR pour cinq minutes au maximum.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Président.

Je note au passage que ni le Maire ni la Première adjointe ne sont présents sur un rapport qui est important pour le développement de notre Capitale.

Je sais que le Maire va revenir pour l'autre volet du rapport de la Chambre régionale des Comptes qui concerne la gestion des ressources humaines. Un dossier tout aussi important, je dirai même un peu polémique.

Mais sur la problématique du logement, que la Première adjointe chargée de l'urbanisme ne soit pas là, c'est pour nous quand même un manque de clairvoyance et d'intérêt.

Ce rapport tombe à une période charnière...

M. Christian SAUTTER, président. - M. GOASGUEN, qui est inscrit, n'est pas là non plus !

M. Jean-François LAMOUR. - ... pour l'évolution de la politique du logement social à Paris, Monsieur le Président.

En effet, nous sommes pratiquement à un mois, normalement, de la présentation du nouveau P.L.H. au Conseil de Paris, et à quelques mois de la signature de la nouvelle convention de délégation de compétence des aides à la pierre entre l'État et le Département de Paris.

Ce rapport apporte dans cette conjoncture stratégique pour le dossier du logement social un certain nombre d'enseignements dont l'Exécutif municipal devrait tenir compte.

En premier lieu, il n'est pas intégré à ce rapport, Jérôme DUBUS le disait à l'instant, la réponse dite du Maire de Paris aux recommandations de la Chambre.

Il est tout de même assez incroyable que nous n'ayons pas à notre disposition avant le débat les réponses apportées par le Maire de Paris à la Chambre régionale des Comptes. Je pense que ces réponses auraient été utiles. Je veux dire que cela aurait participé à la transparence, que nous puissions en prendre connaissance avant le débat.

Dans ces premières lignes, ce rapport met en lumière plusieurs incohérences à charge pour la Municipalité. Il est, en effet, précisé dans le cadre de la Convention d'aides à la pierre, dans la période 2005-2008, après un rapprochement entre les précisions de consommation de crédits et les dépenses réalisées, une sous-estimation des autorisations d'engagement et une sur-estimation des crédits de paiement.

Le rapport ajoute qu'il a été identifié une sous-consommation des crédits versés par l'Etat, avec un taux de consommation sur la période 2005-2007 de 57 % seulement, pour un volume de crédits délégués inemployé de 32 millions d'euros. Alors qu'on sait que la demande de logement social explose à Paris, et à fortiori, on sait qu'il y a un réel problème pour les classes moyennes en matière d'accès à ce logement social, on peut s'interroger sur cette gestion des crédits de l'Etat. Comment d'ailleurs l'Exécutif peut-il justifier une telle utilisation de ces crédits ?

La Chambre régionale note également le manque de fiabilité des documents budgétaires, contrairement à ce que dit mon collègue Jean-Pierre CAFFET, liés au logement et élaborés par la D.L.H. Il faut espérer, à la veille de la présentation des orientations budgétaires à la séance d'octobre et de celle relative au budget primitif au mois de décembre prochain, que l'Exécutif en tiendra compte et que les documents budgétaires en question seront plus précis.

Décidément, l'accès à une information transparente et vérifiable demeure toujours et encore un défi d'actualité pour l'Exécutif municipal.

Deuxième élément de critique : la Chambre régionale relève qu'un écart s'est creusé à Paris entre les arrondissements entre 2001 et 2007 par rapport à l'objectif de rééquilibrage géographique du parc des logements sociaux. Sur cette question centrale, vous apportez par voie de presse une réponse en forme de défausse. Vous êtes responsables de cette politique de logement social à Paris, alors il faut que vous l'assumiez. Assumez le déficit évident de logements P.L.S., assumez la surdensification de la production et la livraison de logements sociaux, mais malheureusement pas de type P.L.S.

Je vais vous citer deux exemples.

Dans le 12e arrondissement, sur 2.317 logements sociaux que vous avez produits, seulement 347 P.L.S. alors que P.L.A. et PLUS sont chiffrés à 1.970. Ce sont 347 pour près de 2.000.

Dans le 14e arrondissement également, sur 1.800 logements sociaux livrés, la répartition est tout aussi flagrante puisque seulement 224 sont concernés pour le P.L.S. et 1.577 pour le P.L.A.I et pour le PLUS. C'est cela que vous appelez la mixité sociale ? Mais que faites-vous donc des classes moyennes, dont on sait en plus qu'elles n'ont pratiquement plus accès au logement social, puisque 80 % des locataires qui accèdent au logement social ont des revenus de 40 % inférieurs au plafond autorisé.

Ce rapport en vérité donne un coup de projecteur révélateur sur votre politique déséquilibrée et partisane, qui nuit à une vraie mixité sociale de l'habitat, puisque vous ne savez répondre au déficit de logements sociaux dans les arrondissements concernés que par l'implantation massive de PLUS et de P.L.A.-I.

Il y a donc là une volonté politique manifeste de déséquilibrer le parc social, et qui se retrouve dans le conventionnement massif de logements intermédiaires ou à loyer libre appartenant aux bailleurs sociaux que vous contrôlez.

Vous disposez de tous les outils, qu'ils soient financiers, institutionnels pour mettre en œuvre une politique de logement social répondant à la diversité de la demande. Au lieu de cela, vous n'avez pas cessé depuis 2001, et ce rapport le démontre clairement, d'œuvrer à une production déséquilibrée de logements, où les ménages à revenus intermédiaires ne trouvent plus leur place.

M. Christian SAUTTER, président. - Il faut conclure, Monsieur LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Ce qui, par voie de conséquence - j'en termine, Monsieur le Président - contribue à bloquer la rotation de logements sociaux. Ce fameux parcours locatif propre à une vraie politique du logement social se trouve ainsi véritablement entravé.

Alors, pour conclure, Monsieur le Président, ce rapport de la Chambre régionale vous invite à repenser la politique du logement social. Pouvez-vous nous indiquer les inflexions et les améliorations que vous comptez y apporter à la lumière de ces recommandations, et surtout dans la perspective du P.L.H. et de la nouvelle signature de la convention d'aides à la pierre ?

(Applaudissements).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LAMOUR.

Je donne maintenant la parole à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, pour cinq minutes.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Président.

Mes Chers collègues, ce rapport instructif de la Chambre Régionale des Comptes nous apprend, ou plutôt nous rappelle, beaucoup de choses sur vous, vous le Maire de Paris et votre majorité.

D'abord, nous apprenons, on nous rappelle : que vous n'aimez pas la décentralisation, vous n'aimez pas la mise en concurrence, vous n'aimez pas l'évaluation... Vous oubliez les personnes handicapées, surtout celles qui sont en fauteuil roulant, et vous restez complètement enfermés dans votre Paris intra-muros, sans regarder de l'autre côté du périphérique, ignorant tout des partenariats possibles avec les communes limitrophes et les autres départements de la Région Ile-de-France.

Vous n'aimez pas la décentralisation. Devant la charge de travail de la D.L.H., vous n'utilisez pas le relais possible des mairies d'arrondissement pour le suivi des opérations en cours. La Chambre Régionale des Comptes le regrette.

Vous n'aimez pas l'évaluation puisque le comité de suivi annuel du Plan Local de l'Habitat, qui doit se réunir au moins une fois par an, n'a jamais été convoqué.

Vous n'aimez pas la concurrence, puisque vous ne vous embarrassez pas de règles déontologiques quand elles ne sont pas obligatoires, alors que la Ville aurait pu veiller à une vraie mise en concurrence entre les bailleurs. La Chambre Régionale des Comptes note que "la Ville a utilisé cette possibilité de manière très marginale".

Ce rapport ensuite révèle un décalage entre la politique du chiffre que vous annoncez à grand renfort de communication et les besoins de la population parisienne.

Mesdames et Messieurs de l'Exécutif, M. le Maire de Paris (qui n'est pas là), vous avez perdu le lien avec le terrain. Dans votre tour d'ivoire depuis dix ans, vous ne connaissez plus les besoins de vos administrés. Les classes moyennes comme les ménages les plus défavorisés ne parviennent pas à accéder à un logement convenable. Ils sont nombreux à venir nous le dire dans nos permanences chaque semaine.

Malgré vos efforts pour faire du chiffre en matière de logement social, vous ne parvenez pas à arrêter la spirale des inscriptions des demandeurs de logements qui n'ont jamais été aussi nombreux. En 2001, 93.000 demandeurs de logements. En 2009, 120.000 demandeurs. La proportion des non Parisiens ne cesse d'augmenter d'après la Chambre Régionale des Comptes : 9 % en 1997, 20 % en 2007.

Cette production à marche forcée entraîne aussi un décalage avec la structure de la demande en logement social. Tant sur le rééquilibrage géographique du parc social que sur la diversification des catégories de prêts, c'est l'échec total. Cela a été dit par plusieurs orateurs avant moi.

Plus grave, combien de logements livrés depuis 2001 sont réellement adaptables aux personnes handicapées, aux personnes à mobilité réduite, aux personnes en fauteuil roulant ? L'accessibilité et l'adaptabilité des logements sont des exigences inscrites dans la loi. Des exigences avec lesquelles pourtant vos services qui instruisent les permis de construire sont bien peu pointilleux. Aujourd'hui, je veux dire la colère des personnes handicapées et je lance un grand cri pour que cette situation cesse.

Enfin, ce rapport révèle l'absence totale de politique coordonnée entre le Département de Paris et la Région Ile-de-France. Deux chiffres très simples sont donnés par la Chambre Régionale des Comptes.

D'abord, Paris concentre 28 % de la demande en logement social en Ile-de-France, mais son parc ne représente que 18 % du parc francilien. Ce décalage impose forcément que la question du logement social soit traitée dans sa globalité, avec tous les acteurs concernés.

Cette réflexion n'est toujours pas à l'ordre du jour. Dix ans après votre arrivée sur le fauteuil de Maire et sur le fauteuil de l'Exécutif, alors que la majorité du Conseil régional vous est favorable, la Chambre Régionale des Comptes constate l'absence totale de coordination, de concertation, de communication entre les deux exécutifs sur le dossier du logement social.

Je cite : "Le contrôle de la Chambre a révélé l'insuffisance, voire l'inexistence des échanges formalisés nécessaires à la coordination des politiques publiques conduites en matière d'habitat social par la Région et par la Ville".

Pire, la Chambre Régionale des Comptes pointe des divergences d'objectifs entre les deux collectivités, notamment dans la répartition de la production des logements sociaux par catégorie et dans les modalités de financement de ces logements sociaux.

En conclusion, ce défaut de coordination entre les deux collectivités a des conséquences néfastes sur la construction des logements sociaux dans notre métropole. Dans le cadre du Grand Paris, c'est pourtant un objectif de 70.000 logements par an, et non de 35.000 comme c'est le cas aujourd'hui, que nous voulons atteindre au niveau métropolitain.

Il serait vraiment dommage qu'une désorganisation et des divergences de vue entre M. HUCHON et M. DELANOË viennent retarder, voire contraindre ce grand dessein qui est porté et mis en œuvre par le Président de la République. Il faut mobiliser les terrains disponibles sur l'ensemble de la Région pour répondre aux besoins de la population.

Mesdames et Messieurs de l'Exécutif, Monsieur le Président, si vous avez un problème de communication avec M. HUCHON et si les élus régionaux de votre majorité ne parviennent pas à faire le lien dans l'intérêt des Franciliens, nous sommes quelques Conseillers de Paris également Conseillers régionaux, et nous nous mettons à la disposition des Parisiens pour lui en toucher deux mots lors de la prochaine séance du Conseil régional !

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame POIRAULT-GAUVIN. Je suis sûr que vous allez attirer une réponse vigoureuse et claire de M. Jean-Yves MANO, à qui je donne maintenant la parole.

M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, il y a deux catégories d'interventions très marquées : d'un côté, une analyse approfondie de la réalité des résultats et des efforts notés par le rapport de la Chambre régionale des Comptes et, de l'autre côté, on a une critique où la mauvaise foi sert de ligne de conduite et d'argumentation.

Car, sur le fond, quand même, que relève-t-on dans ce rapport ?

(Exclamations sur les bancs de l'opposition).

Vous allez avoir les détails, ne vous inquiétez pas !

En ce qui concerne la production, 30.000 logements sociaux sous la première mandature, 40.000 en objectif. Sur les deux premières années de cette mandature, les objectifs ont été dépassés.

Le rapport note nos capacités d'initiatives et d'innovation, que ce soit avec "Louez solidaire" ou avec la création d'un prêt "Paris Logement" répondant globalement à la demande globale de tous les Parisiens, car je le dis et je le répète, dans notre politique du logement sur le territoire parisien, chaque catégorie de Parisien trouve une réponse appropriée, chaque catégorie y compris les couches moyennes.

Monsieur LAMOUR, vous en parlez beaucoup, vous ne faites rien ! Au contraire, sur ce sujet, vous les évincez du logement social. Donc, je pense que si j'étais vous, j'en parlerais beaucoup moins !

Sur le fond et les remarques, me semble-t-il extrêmement intéressantes, apportées par M. LHOSTIS, M. DUTREY et M. CAFFET, oui, M. LHOSTIS s'est lancé dans une analyse globale à la fois de la politique que nous menons et des critiques de l'évolution, et j'y reviendrai en conclusion de mon intervention, par rapport à la position de l'Etat.

En ce qui concerne M. DUTREY, et parlant bien évidemment de la nécessité d'avoir une vision globale de l'approche du logement au niveau de l'intercommunalité potentielle, notamment dans l'élaboration du P.L.H., vous le savez, Monsieur DUTREY, nous avons réuni l'ensemble des maires des communes limitrophes de Paris pour les associer à notre démarche. Certains nous ont fait quelques propositions. Nous allons renouveler cette proposition de débat dans les jours à venir, dans le courant du mois d'octobre. Nous en sommes à une phase conclusive pour avoir un rapport du P.L.H. qui sera présenté d'ici la fin de l'année ou tout à fait au début de l'année 2011, mais à notre Assemblée a priori au mois de novembre.

Que le débat existe, oui, il y a une problématique intercommunale dans le domaine du logement, mais l'organisation et la répartition des crédits d'Etat aujourd'hui ne facilitent pas une vision globale, vous le savez, et pourtant nous y travaillons.

D'ailleurs, sur ce point précis, il faut savoir que l'Etat est en train d'avoir une répartition territoriale des objectifs des 70.000 logements fixés dans le cadre des négociations entre la Région et l'Etat sur ce sujet. Nous attendons avec plaisir et avec un immense espoir la territorialisation possible, car il faudra que l'Etat soit en cohérence entre les P.L.H., le montant des délégations de la pierre et des financements possibles dans le logement, et la vision globale qu'il a sur la région. Je crains fort, hélas, de voir noter des incohérences car l'Etat sera bien dans l'incapacité de financer les objectifs quantitatifs qu'il va donner à chaque Région. C'est assez dramatique pour l'avenir du logement en Ile-de-France de façon générale.

En ce qui concerne le compte foncier, Monsieur DUTREY, quand nous préemptons des immeubles sur le dernier trimestre de l'année, les dépenses ne sont pas imputées sur l'année en cours mais sur l'année suivante, ce qui explique le décalage potentiel relativement important. Si nous avons des opportunités au mois d'octobre, novembre ou décembre, bien sûr nous les saisissons mais elles ne sont pas comptabilisées puisque les dépenses réelles ne se font qu'au-delà des trois mois.

En ce qui concerne la notion de P.L.A.-I., je vais y revenir de façon globale en répondant à M. CAFFET et à M. LAMOUR.

La Chambre régionale des Comptes a donc noté, uniquement d'ailleurs par un aspect quantitatif, la production importante des arrondissements de l'Est parisien qui dépasse les 20 % de logements sociaux.

D'abord, les 20 % n'ont jamais été un plafond. Les 20 %, c'est un plancher, dans l'esprit de la loi. Bien évidemment, nous continuerons à développer du logement social accessible financièrement aux Parisiens dans tous les arrondissements de Paris, notamment là où il y a de la possibilité foncière. J'y reviendrai tout à l'heure avec un exemple précis.

Qu'avons-nous financé ? Mais peut-être faut-il que vous vous informiez au mieux. Dans le P.L.A.-I., nous finançons des foyers de jeunes travailleurs. Les foyers de jeunes travailleurs n'ont-ils pas leur place dans le 19e arrondissement ? Les jeunes travailleurs n'ont-ils pas leur place dans le 19e arrondissement ? Je pense que si !

Nous finançons le logement étudiant. Comment ? Par le PLUS. Les étudiants n'ont-ils pas leur place dans le 19e arrondissement ? Je pense que si. Cela s'appelle du rééquilibrage sociologique et générationnel au niveau de l'ensemble des arrondissements de Paris.

Alors, plutôt que de critiquer systématiquement, vous devriez vous renseigner sur : à quoi va tel ou tel mode de financement, pour quel type de produit. Nous faisons de la diversité sociologique dans l'Est de Paris et nous continuerons à le faire, d'ailleurs.

Sur le 19e arrondissement, nous avons 50 % de produits spécifiques et, en ce qui concerne les logements sociaux, 50 % des logements familiaux sont financés en P.L.S. Oui, les couches moyennes ont tout à fait leur place dans le 19e arrondissement et nous l'assumons complètement, bien évidemment ! Et nous continuerons.

En même temps, sur des quartiers des 18e, 19e et 20e arrondissements, là où il y avait des immeubles insalubres, là où vivaient des dizaines de milliers de personnes dans des conditions indignes, nous avons racheté des immeubles, nous avons démolé, réhabilité. Et oui, nous offrons, y compris dans ces arrondissements, du logement social de qualité à la disposition des familles, et je crois que nous avons raison de le faire. Et nous continuerons, comme nous continuerons à faire des acquisitions d'un logement social de fait, propriétés de familles bien souvent qui n'ont pas forcément les moyens de les entretenir, et qui veulent potentiellement réussir une bonne affaire avec un peu de spéculation immobilière. Nous intervenons sur ce marché pour réhabiliter ces immeubles, pour les transformer de façon durable en logement familial de qualité. Je pense que vous ne pourrez pas nous le reprocher.

Parlons de la capacité de la Ville à intervenir dans le centre de Paris et à l'Ouest de Paris. Je vais vous donner un exemple : le 2e arrondissement.

L'histoire du logement social, c'est une centaine d'années. En une centaine d'années, dans le 2e arrondissement, il y avait 207 logements sociaux. En sept ans, nous en avons développé 385, donc nous avons plus que doublé en sept ans ce que l'histoire du logement social et la gestion chiraquienne, qui n'a pas duré 100 ans, certes, mais presque plus de vingt ans, n'avaient pas réalisé. Je crois que là aussi, nous saisissons toutes les opportunités qui sont devant nous et nous continuerons, que ce soit au centre ou à l'Ouest de Paris, y compris dans des zones qui n'ont pas l'habitude jusqu'à ce jour de voir du logement social, à vouloir intégrer dans de belles opérations d'urbanisme du logement social de qualité à la disposition de l'ensemble des Parisiens, quels que soient leurs revenus, y compris les couches moyennes.

Pour finir, compte tenu de l'actualité, le congrès H.L.M. qui se présente, et des orientations de l'Etat en matière de financement du logement social, franchement, la ligne fongible pour l'aide à la pierre dans ce pays se réduit comme peau de chagrin d'année en année. En 2009, l'Etat consacrait 760 millions d'euros pour aider la construction de logement social en France. Nous sommes passés à 600. Nous sommes passés à 500 pour l'année 2010, avec une contribution exceptionnelle de 340 millions d'euros prélevés sur les organismes de logements sociaux eux-mêmes.

Mais ce n'est pas sur les organismes de logements sociaux que c'est prélevé, c'est en fait l'argent des locataires ! Les locataires du logement social vont être amenés à financer le logement social.

Voilà, me semble-t-il, la perception de la solidarité qu'ont aujourd'hui les responsables de l'Etat. C'est un abandon total de la priorité de l'Etat pour le financement du logement social et les années qui viennent s'annoncent pires ! Puisque, sur le budget de l'Etat à l'horizon 2013, la ligne fongible sera abondée par l'Etat à hauteur de 60 millions d'euros.

Nous serons passés donc de 760 millions d'euros à 60 millions d'euros cinq ans après. Voilà la réalité de l'effort de la nation pour les gens qui aujourd'hui n'ont pas les revenus de se loger dans le privé, ne peuvent pas devenir propriétaires, ont tout simplement besoin d'un logement. Oui, il y a 2 millions de personnes dans ce pays qui ont besoin d'un logement. Voilà, 60 millions d'euros, la ligne budgétaire de l'Etat !

C'est un abandon total !

Au-delà de cela, c'est un abandon de la politique du logement et du logement social dans ce pays.

Je crois que tout le monde n'a pas pris la mesure de l'importance que cela représente.

Le logement social, ce sont dix millions de Français qui vivent dans ces structures, c'est un élément fondateur de la sociologie de la citoyenneté de ce pays.

C'est aujourd'hui ce qui est en train d'être mis à bas par une politique d'abandon total et la place sans doute au secteur privé qui devra suppléer, comme il le peut, en faisant de bonnes opérations, et les Français, eux, seront à la rue.

Voilà ce que l'on nous propose pour les années à venir.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MANO. Ainsi s'achève ce débat.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODA-MUPS) (R. 25 G) :

- M. Jean-Marie LE GUEN,
- Mme Annick LEPETIT,
- M. Alain LHOSTIS,
- M. Vincent ROGER.

Sous-comité des transports sanitaires :

- M. Jean-Marie LE GUEN,
- Mme Annick LEPETIT.

Deuxième Conseil de famille des pupilles de l'Etat du Département de Paris (R. 26 G) :

- Mme Olivia POLSKI, en remplacement de Mme Gisèle STIEVENARD, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Association d'entraide des pupilles, anciens pupilles de l'Etat, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide sociale à l'enfance (Conseil d'administration) (R. 27 G) :

- Mme Olivia POLSKI, en remplacement de Mme Gisèle STIEVENARD, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2010, R. 25 G à R. 27 G).

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - Nos débats du Conseil général s'achèvent. L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 28 septembre 2010 à onze heures).

Votes spécifiques.

M. François LEBEL, **Mmes Martine MERIGOT de TREIGNY**, **Isabelle GACHET**, **Mme Fabienne GASNIER**, **M. Jérôme DUBUS**, **Mme Claudine BOUYGUES**, **M. Didier GUILLOT**, **Mme Frédérique PIGEON**, **M. Ian BROSSAT** et **Mme Roxane DECORTE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DASES 324-G Refonte des dispositifs FAJ/PJS, signature d'une convention pluriannuelle avec la Mission Locale Belliard pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens, et versement de la dotation du fonds au titre de 2010. Montant : 700.000 euros.

Mme Anne HIDALGO et **M. Gauthier CARON-THIBAUT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DASES 77-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec le Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS) (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 70.000 euros.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2010 DASCO 24-G Subventions aux centres scolaires en hôpital. Montant : 8.000 euros.

2010 DASCO 26-G Subvention à l'Association Départementale Académique des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (20e). Montant : 20.000 euros.

2010 DASCO 39-G Indemnisation amiable de Euro Assurance, subrogée dans les droits de son assuré, au titre d'un préjudice matériel dont la responsabilité incombe au Département de Paris. Montant : 1.040,86 euros.

2010 DASCO 41-G Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens. Montant total : 38.337 euros.

2010 DASCO 42-G Subventions à divers collèges publics parisiens. Montant total : 145.683 euros.

2010 DASCO 43-G Dotations aux collèges pour le financement de projets et de voyages. Montant total : 75.642 euros.

2010 DASCO 46-G Subventions aux collèges (4e tranche d'équipement). Montant total : 381.830 euros.

2010 DASCO 49-G Dotations complémentaires aux collèges (1ère tranche). Montant total : 68.590 euros.

2010 DASCO 56-G Subvention à l'Association Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne (FIDL). Montant : 3.000 euros.

2010 DASCO 58-G Contribution aux services de restauration et d'internat de certains collèges publics, pour les années 2010 et 2011.

2010 DPA 2-G Indemnisation de l'atelier d'architecture BRENAC - GONZALEZ SARL, au titre de la perte de chance subie lors du concours relatif à l'opération de restructuration du pôle scientifique du lycée collège Jean-Baptiste Say, 11 bis, rue d'Auteuil (16e).

2010 DPA 8-G Indemnisation du cabinet d'architecture ABONNEAU & PARTENAIRES pour des prestations supplémentaires réalisées dans le cadre de l'opération de rénovation des sanitaires du collège départemental Edmond Michelet, 70, rue de l'Ourcq (19e).

2010 DPA 9-G Indemnisation de l'atelier 234 pour des prestations supplémentaires réalisées dans le cadre de l'opération de construction du collège, 22, rue Pajol (18e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2010 DASES 91-G Subvention à l'association Astrée (13e) au titre de 2010. Montant : 3.800 euros.

2010 DASES 151-G Signature d'une convention avec la Fondation Claude Pompidou (1er) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.000 euros.

2010 DASES 152-G Signature d'une convention avec l'association Ayem Zamen (20e) pour l'attribution d'une subvention destinée au café Social Belleville. Signature de l'avenant n° 2 avec cette même association pour l'attribution d'une subvention destinée au Café Social Dejean Paris (18e). Montant : 60.000 euros.

2010 DASES 293-G Signature d'une convention avec l'association Unis-Cité Ile de France (18e) pour l'attribution d'une subvention pour le financement du projet "rompre l'isolement des personnes âgées par le service volontaire des jeunes dans le secteur de l'aide à domicile". Montant : 12.500 euros.

2010 DASES 300-G Subvention à l'association Culture et Hôpital (14e) au titre de 2010. Montant : 4.000 euros.

2010 DASES 371-G Signature d'une convention avec l'association Générations 13 (13e) pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2010. Montant : 25.000 euros.

2010 DASES 405-G Subvention à l'association Palamente (93270 SEVRAN) pour son activité auprès des aînés parisiens au titre de 2010. Montant : 2.500 euros.

2010 DASES 408-G Subvention à l'association FORANIM (15e) au titre de 2010. Montant : 1.000 euros.

2010 DASES 411-G Subvention à l'association Ney Village (18e) au titre de 2010. Montant : 1.000 euros.

2010 DASES 412-G Subvention à l'association La Ville des Gens (19e) au titre de 2010. Montant : 2.000 euros.

2010 DASES 415-G Subvention à l'association l'Onde et Cybèle (18e) au titre de 2010. Montant : 2.000 euros.

2010 DASES 430-G Subvention à l'Association des Clubs de l'Amitié Juifs d'Ile-de-France (ACAJIF) (5e) au titre de 2010. Montant : 10.000 euros.

2010 DASES 456-G Subvention à l'association Au Rendez-vous des seniors (18e) au titre de 2010. Montant : 6.000 euros.

2010 DASES 460-G Subvention à l'association Fondation Nationale de Gérontologie (16e) pour l'organisation du programme Grandir-Vieillir au titre de 2010. Montant : 3.000 euros.

2010 DASES 465-G Subvention à l'association A la Découverte de l'Age Libre - ADAL (20e) au titre de 2010. Montant : 2.000 euros.

2010 DASES 473-G Subvention à l'association Ecritures Buissonnières Paris (5e) au titre de 2010. Montant : 2.000 euros.

2010 DASES 474-G Subvention à l'association Union Retraite Action (19e) au titre de 2010. Montant : 1.600 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2010 DASES 302-G Subventions à l'association E-seniors (11e) pour ses actions en direction des seniors et des personnes en situation de handicap. Montant total : 7.500 euros.

Mme Liliane CAPELLE et Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2010 SGCP 3-G Signature d'une convention avec la société de retraite des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la Seine pour l'attribution de la subvention. Montant : 2.320.000 euros.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2010 DDEES 53-G Signature d'un avenant n° 6 à la convention du 19 février 2004 portant prorogation du fond de garantie, France Active Garantie SA - Paris Initiatives Entreprises (9e). Montant : 200.000 euros.

2010 DDEES 72-G Signature d'une convention avec l'association Régie de Quartier La Chapelle (18e) visant le versement d'une participation. Montant : 4.000 euros.

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2010 DASES 56-G Signature d'une convention avec l'association Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits (CATRED) (11e), fixant les conditions d'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2010 DASES 111-G Subvention à l'Association Française du Syndrome de Rett (AFSR) (91210 Draveil) pour le fonctionnement de sa délégation parisienne. Montant : 4.000 euros.

2010 DASES 113-G Subvention à l'association (ANQA) (18e) pour le développement du projet "Côté Jardins". Montant : 3.000 euros.

2010 DASES 115-G Subvention à l'association Ciné-Ma-Différence (14e) pour l'organisation de séances de cinéma à Paris pour personnes en situation de handicap. Montant : 10.000 euros.

2010 DASES 117-G Subvention à l'association Groupe Polyhandicap France (GPF) (17e) pour contribution aux frais d'organisation de la manifestation annuelle et pour la poursuite des activités d'écoute et de conseil. Montant : 2.000 euros.

2010 DASES 123-G Signature d'une convention avec l'association "Compostelle 2000" (4e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 3.500 euros.

2010 DASES 125-G Subvention à l'association Jaccede.com (11e). Montant : 15.000 euros.

2010 DASES 126-G Subvention à l'association la Possible Echappée (2e). Montant 8.000 euros.

2010 DASES 129-G Subvention à l'Union Nationale des Aveugles Radio-Amateurs de France (UNARAF) (15e). Montant : 2.000 euros.

2010 DASES 130-G Signature d'une convention avec l'association Union Nationale des Aveugles Radio-Amateurs de France (UNARAF) (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 3.000 euros.

2010 DASES 131-G Signature d'une convention avec l'association Unis-Cité Ile de France (18e), pour l'attribution d'une subvention. Montant : 5.000 euros.

2010 DASES 208-G Signature d'une convention annuelle avec l'association "Ceux qui font le defestival" (CQFD) (15e) pour l'organisation du colloque "Défis de civilisation" et du "Défestival". Montant : 50.000 euros.

2010 DASES 368-G Signature d'une convention avec l'association Autisme Relais Parents pour les travaux et l'équipement du SESSAD Expérimental. Montant : 23.190 euros.

2010 DASES 380-G Subvention à l'association l'Elan Retrouvé (9e) pour le fonctionnement d'une émission de radio Radio-Citron. Montant : 12.000 euros.

2010 DASES 381-G Subvention à l'association GRADISCA (91600 Savigny-sur-Orge) pour le fonctionnement de l'association. Montant : 4.000 euros.

2010 DASES 386-G Subvention à l'association Les Pupilles de l'enseignement Public "PEP 75" pour le fonctionnement du SAPAD. Montant : 18.000 euros.

2010 DASES 441-G Signature d'une convention avec deux associations pour l'attribution d'une participation du Département au financement des services d'auxiliaires de vie. Montant total : 80.991,64 euros.

2010 DASES 523-G Subvention à l'association AGLH (3e) pour ses actions d'information, d'écoute, d'organisation de manifestations pour l'intégration des personnes en situation de handicap gay ou lesbiennes dans la société. Montant : 2.000 euros.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2010 DASES 267-G Participation financière pour le fonctionnement de l'association Le Mouvement ATD Quart Monde, 33, rue Bergère (9e). Montant : 50.000 euros.

2010 DASES 268-G Participation financière pour le fonctionnement de l'action d'animation et de prévention gérée par l'Association de Prévention du Site de la Villette, 211 avenue Jean Jaurès (19e). Montant : 122.000 euros.

2010 DASES 269-G Signature de 27 avenants aux conventions "d'animation globale" passées avec les centres sociaux associatifs parisiens pour l'attribution d'une subvention. Signature de l'avenant à la convention passée avec la Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de Paris.

2010 DASES 270-G Subvention à l'Association des anciens élèves d'Alembert (11e). Montant : 1.700 euros.

2010 DASES 272-G Subvention à l'Oeuvre des orphelins de la Préfecture de police de Paris (1er). Montant : 5.000 euros.

2010 DASES 315-G Signature d'une convention avec l'association Olga Spitzer pour l'attribution d'une participation relative à son action d'accompagnement individuel vers la formation et vers l'emploi de jeunes en difficulté. Montant : 22.867 euros.

2010 DASES 324-G Refonte des dispositifs FAJ/PJS, signature d'une convention pluriannuelle avec la Mission Locale Belliard pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens, et versement de la dotation du fonds au titre de 2010. Montant : 700.000 euros.

2010 DASES 427-G Subventions à deux associations pour leurs actions en faveur des jeunes primo-arrivants et jeunes déscolarisés. Montant total : 4.500 euros.

2010 DASES 495-G Signature d'une convention avec l'association REPI 2000 pour son action d'animation et de prévention en direction des jeunes pour l'attribution d'une subvention. Montant : 34.000 euros.

2010 DASES 496-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Etablissement Régional Léo Lagrange Ile-de-France pour la mise en place et l'animation d'un pôle d'activités socio-éducatives, et fixation d'une participation financière pour l'année 2010. Montant : 131.080 euros.

2010 DPA 11-G Déplacement du centre social "Carrefour 14" pour une nouvelle implantation sur un terrain rendu libre d'occupation par la démolition de l'ancien groupe scolaire du square Alain Fournier et accessible par l'impasse Vandal depuis le boulevard Brune (14e). Demande du permis de construire.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2010 DILT 28-G Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations de nettoyage de surfaces vitrées à destination de divers services de la Ville et du Département de Paris en 3 lots séparés. Lancement et attribution des marchés à bons de commande correspondants.

2010 DSTI 38-G Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché de services d'enlèvement, de reconditionnement, de recyclage et de stockage d'équipements informatiques et téléphoniques réformés par la Ville et le Département de Paris.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2010 DF 22-G Exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises au bénéfice des jeunes entreprises innovantes et des jeunes entreprises universitaires.

2010 DF 23-G Exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises au bénéfice des entreprises de spectacles vivants.

2010 DF 24-G Exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises au bénéfice des entreprises nouvelles pour les établissements qu'elles ont repris à une entreprise en difficulté.

2010 DF 25-G Exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises au bénéfice des créations et/ou extensions d'établissements dans les zones urbaines sensibles.

2010 DF 26-G Exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises au bénéfice des caisses de crédit municipal.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2010 DF 20 G - DDEES 101-G Exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises au bénéfice des établissements de vente de livres neufs au détail labellisés "librairie indépendante de référence".

M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteurs.

2010 DF 21 G - SG 7-G Exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises au bénéfice des établissements de spectacles cinématographiques.

M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

2010 DU 10-G Acquisition par le Département de Paris des volumes destinés à la réalisation d'un collège sur le terrain 6, rue Christine de Pisan, voie BV/17 Secteur Saussure (17e).

2010 DU 13-G Acquisition par le Département de Paris des lots de volume destinés à la réalisation d'un collège sur le terrain 33A quai de la Gironde (19e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2010 DASES 35-G Signature d'une convention avec l'association Aux Captifs la Libération (8e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

2010 DASES 63-G Signature d'une convention et d'un avenant n° 2 avec l'association les Amis du Bus des Femmes (20e) pour l'attribution de deux subventions. Montant total : 88.000 euros.

2010 DASES 69-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Groupe d'oeuvres Sociales de Belleville (GOSB) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 150.000 euros.

2010 DASES 70-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon pour l'attribution d'une subvention destinée au centre de santé Enfance et Famille (19e). Montant : 150.000 euros.

2010 DASES 77-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec le Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS) (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 70.000 euros.

2010 DASES 178-G Subventions à 10 associations, dans le cadre d'avenants conventionnels, de conventions annuelles et de convention pluriannuelle, afin de soutenir les actions de prévention des consommations et prises de risques des jeunes Parisiens pour les programmes "Fêtez Clairs" et "La cuite... c'est pas automatique". Montant total : 196.000 euros.

2010 DASES 224-G Subvention à l'association Espace Universel (10e) dans le cadre de la politique de la ville. Montant : 2.100 euros.

2010 DASES 396-G Signature d'une convention avec l'association Archipélia (20e) pour l'attribution d'une subvention au titre du programme Paris Santé Nutrition. Montant : 3.000 euros.

2010 DASES 444-G Signature d'une convention avec l'association Le Paris des Faubourgs (10e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 3.000 euros.

2010 DASES 445-G Signature d'une convention avec l'association Croix-Rouge Française (14e) pour l'attribution d'une subvention pour le secourisme. Montant : 17.685 euros.

2010 DASES 453-G Signature d'une convention avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relative au financement du service de fourniture de repas aux personnes atteintes de VIH-Sida. Montant : 14.643,72 euros.

2010 DASES 455-G Signature d'une convention avec l'Institut Alfred Fournier (14e) pour l'attribution d'une participation. Montant : 30.000 euros.

2010 DASES 498-G Subvention à l'association Visiteurs pour les Personnes Hospitalisées (V.P.H.). Montant : 2.500 euros.

2010 DASES 499-G Subvention à l'association La Porte Ouverte (9e). Montant : 4.000 euros.

2010 DASES 500-G Subvention à l'Association Pour l'Harmonie des relations Enfants Parents (P.H.A.R.E) (12e). Montant : 10.000 euros.

2010 DASES 510-G Subvention à l'association Suicide Ecoute (14e) pour le projet de prévention du suicide. Montant : 3.500 euros.

2010 DASES 539-G Signature d'une convention entre le Département de Paris et l'Institut de Médecine et d'Epidémiologie Appliquée (IMEA) dans le cadre d'une étude biomédicale intitulée "Impact médico-économique de l'utilisation d'algorithmes de décision et de tests rapides pour le dépistage de l'hépatite B en France".

2010 DFPE 2-G Dotations allouées aux centres de protection infantile gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif pour l'année 2010. Montant total : 3.988.787 euros.

2010 DFPE 10-G Signature d'une convention avec l'association DAPSA pour l'attribution d'une subvention concernant les interventions à domicile auprès des groupes familiaux. Montant : 60.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2010 DASES 226-G - DPVI 382-G Signature d'une convention avec l'association Centre d'Aide d'Interactions et de Recherche Ethnopsychologique CAIREP (18e) pour l'attribution d'une subvention au titre de la politique de la ville. Montant : 4.000 euros.

2010 DASES 229-G - DPVI 378-G Signature d'une convention avec l'association Danube Social et Culturel (19e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. Montant : 3.000 euros.

2010 DASES 397-G - DPVI 376-G Signature d'une convention avec l'Association R.S.I. La Ressource (17e) pour le Centre "Kirikou" pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. Montant : 3.000 euros.

2010 DASES 398-G - DPVI 377-G Signature d'une convention avec l'Association des Usagers des Services Socio-Sanitaires et d'Animation du 19e arrondissement de Paris (A.U.S.A 19) (19e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. Montant : 3.000 euros.

2010 DASES 399-G - DPVI 379-G Signature d'une convention avec l'association CRESCENDO (20e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. Montant : 2.000 euros.

2010 DASES 442-G - DPVI 385-G Signature d'une convention avec l'association CAMRES (10e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. Montant : 3.600 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010 DVD 140-G Signature avec la Ville de Paris d'une convention pour la mise en oeuvre du financement de la gare RER "Eole Evangile" au titre du contrat particulier Région Ile de France /Département de Paris 2009-2013.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2010 SG 5-G Versement de la cotisation 2010 à Paris Métropole. Montant : 200.000 euros.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2010 DDEEES 61-G Signature d'une convention avec l'association SYSTEM@TIC Paris Région pour l'attribution d'une subvention. Montant : 90.000 euros.

2010 DDEEES 67-G Signature d'une convention pluriannuelle avec Telecom ParisTech, au titre de l'incubateur Telecom ParisTech Entrepreneurs pour l'attribution d'une subvention. Montant : 200.000 euros.

2010 DDEEES 70-G Signature d'une convention avec la Fondation Voir et Entendre attribuant une subvention pour l'accompagnement des entreprises innovantes de l'Institut de la Vision. Montant : 461.000 euros.

2010 DDEEES 77-G Soutiens financiers aux projets coopératifs labellisés par les Pôles de compétitivité "cap digital", "systématique Paris région", "Finance Innovation", "ASTECH" et déposés aux 8e et 9e appel à projets de fonds de compétitivité des Entreprises et FEDER (3e appel à projets). Montant : 1.724.325 euros.

2010 DDEEES 80-G Signature d'une convention avec l'Université Paris Descartes pour l'attribution d'une subvention pour la réhabilitation des locaux du Centre de Recherche des Cordeliers nécessaire à l'accueil d'une équipe de recherche de l'INSERM U848. Montant : 200.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2010 DA 8-G Lancement de marchés à bons de commande de maintenance d'une part, et de fourniture d'autre part, des extincteurs mobiles des équipements publics départementaux dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris en 3 lots séparés.

2010 DA 13-G Lancement d'accords-cadres en appel d'offres pour des prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris, en cinq lots séparés.

2010 DAJ 21-G Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres en sa séance du 7 et 14 septembre 2010. Attribution et signature de marchés de maîtrise d'oeuvre.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2010 DFPE 12-G Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Institut de Recherche Appliquée pour l'enfant et le couple - I.R.A.E.C., gestionnaire d'un lieu d'accueil enfants parents (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 210.000 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2010 DPP 1-G Reconstitution de la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour la surveillance de bâtiments, immeubles, équipements sites ou manifestations.

M. Georges SARRE, rapporteur.

2010 DDEEES 27-G Signature d'une convention avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique pour l'attribution d'une subvention, au titre du dispositif Créajeunes. Montant : 45.000 euros.

2010 DDEEES 35-G Signature avec l'association Le Socle d'une convention relative à l'insertion professionnelle d'artistes en situation d'exclusion. Montant total : 30.000 euros.

2010 DDEEES 65-G Signature d'une convention pluriannuelle de partenariat avec l'association Réseau Entreprendre Paris portant attribution de deux subventions au titre de l'exercice 2010. Montant total : 350.000 euros.

2010 DDEEES 84-G Convention avec le Groupement d'Intérêt Public "Maison de l'Emploi de Paris" relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Montant : 264.500 euros.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2010 DASES 155-G Subvention à l'Association pour Favoriser l'Intégration Professionnelle (AFIP) pour son action d'accès aux droits. Montant : 10.000 euros.

2010 DASES 175-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Equipes Saint-Vincent - Permanence Oberkampf (11e) fixant le montant de la subvention du Département de Paris à son action d'insertion sociale et professionnelle d'allocataires parisiens du RSA. Montant : 12.000 euros.

2010 DASES 311-G Signature d'une convention avec l'association La Courte Echelle du 19e pour l'attribution d'une subvention. Montant : 41.400 euros.

2010 DASES 329-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Ateliers, Expérience, Redynamisation et Insertion (A.E.R.I.) pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation en faveur de personnes en situation de précarité matérielle sociale et sanitaire. Montant : 65.000 euros.

2010 DASES 336-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Mouvement pour la réinsertion sociale (MRS) - Association de soutien et d'aide aux sortants de prison pour l'attribution d'une subvention pour son action d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle des sortants de prison. Montant : 26.000 euros.

2010 DASES 338-G Subventions à 17 associations pour leurs actions de formation sociolinguistique extensive dans des sites Politique de la ville. Signature d'une convention annuelle d'objectifs avec les associations Archipélia, Carrefour 14, Ecole Normale Sociale, ETM, Espace 19, Le Pari's des Faubourgs, Le Picoulet et Soleil Blaise. Montant total : 76.500 euros.

2010 DASES 339-G Signature d'un avenant à la convention avec six associations pour l'attribution d'une subvention pour leurs activités de médiation socioculturelle. Montant total : 35.000 euros.

2010 DASES 340-G Subvention à quatre associations pour leurs actions d'aide à l'insertion et de redynamisation dans des sites de la politique de la ville. Montant total : 13.200 euros.

2010 DASES 341-G Signature d'une convention avec l'association La Fayette Accueil pour l'attribution d'une subvention globale pour ses trois actions d'aide à l'insertion et de redynamisation dans le cadre de jardins solidaires. Montant : 59.000 euros.

2010 DASES 352-G Subventions à 3 associations Magaliménil (20e), Porte ouverte et Solidarité (13e) et Groupe Insertion Familles Oberkampf (11e) pour leurs activités d'épicerie sociales notamment en faveur d'allocataires parisiens du RSA. Montant total : 16.000 euros.

2010 DASES 354-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la Banque alimentaire de Paris et d'Ile-de-France (94117 Arcueil) fixant le montant de la subvention allouée par le Département de Paris. Montant : 34.000 euros.

2010 DASES 401-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Inter Service Migrants Interprétariat (10e) pour l'action de son service juridique "Info migrant". Montant : 34.000 euros.

2010 DASES 409-G Signature d'une convention avec l'Agence de Services et de Paiement pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20.000 euros.

2010 DASES 414-G Subvention à l'association Entraide Notre Dame de Grâce de Passy (16e) pour son activité d'épicerie sociale. Montant : 5.000 euros.

2010 DASES 428-G Signature de deux conventions avec les associations Olga Spitzer (12e) et Projets 19 (19e) pour l'attribution de financements relatifs à leurs actions d'aide à l'insertion et de redynamisation dans des sites de la politique de la ville. Montant total : 10.000 euros.

2010 DASES 486-G Subventions à huit associations pour leurs activités de médiation socioculturelle notamment en faveur d'allocataires parisiens du RSA. Montant total : 36.700 euros.

2010 DASES 518-G Subvention à l'association Culture(s) en herbe(s) pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation dans le cadre de jardins solidaires. Montant : 5.000 euros.

2010 DASES 535-G Fonds de Solidarité pour le Logement. Revalorisation du financement des mesures individuelles d'accompagnement social lié au logement (ASLL) dans le cadre du dispositif "Louez solidaire et sans risque®".

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2010 DAJ 22-G Communication de la liste des marchés attribués du 11 juin 2010 au 2 septembre 2010.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

MM. Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN, François LEBEL, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Philippe MOINE, Mme Camille

MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mmes Claude-Annick TISSOT, Olga TROSTIANSKY, Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Absents : MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Jean-Marie CAVADA, Pierre CHARON, Mme Lyne COHEN-SOLAL, MM. Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Bernard DEBRÉ, Mmes Myriam EL KHOMRI, Mireille FLAM, Valérie HOFFENBERG, M. Patrick KLUGMAN, Mme Christine LAGARDE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mmes Anne LE STRAT, Katia LOPEZ, MM. Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Mme Françoise de PANAFIEU, MM. Yves POZZO di BORGIO, Pierre SCHAPIRA, Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusé : M. Alain DESTREM.

Sommaire

Ouverture de la séance.	202
Adoption de comptes rendus.	202
2010, DDEES 69 G - Signature de conventions avec les associations "Solidarité Roquette", "Relais 59" et "La Clairière" relatives à l'attribution de subventions pour l'essaimage du dispositif de formation et d'accès au métier d'auxiliaire parentale. Montant total : 106.346 euros.	202
2010, SGCP 4 G - Modification du règlement intérieur du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.	203
2010, DDEES 86 G - Délibération cadre pour le Service Civique : accueil des volontaires et financement des formations et prestations destinées au groupe 2010/1011.	204
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la réutilisation du matériel A.P.A.	205
2010, DASES 507 G - Subvention à l'association "A Coeur Voix" (3e) pour l'organisation d'un concert à l'occasion de "La Nuit Blanche 2010". Montant : 2.000 euros.	206
2010, DASES 232 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Assistance publique/Hôpitaux de Paris pour l'attribution d'une subvention destinée au fonctionnement du Samu de Paris. Montant : 582.660 euros. <u>Vœu</u> déposé par groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux "urgences chirurgicales".	207
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'association "Nova Dona".	208
Vœu déposé par les groupes Communiste et les élus du Parti de gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'hôpital Pierre Rouquès/Les Bluets.	208
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à l'accueil des gens du voyage à Paris. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'aires d'accueil pour les gens du voyage à Paris. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	209
Vœu relatif à la situation des familles hébergées par le Samu social à l'hôtel Féria (12e) (Les Verts).	212
2010, DASES 295 G - Signature d'une convention avec l'association "Allô Maltraitements des Personnes Agées à Paris - Alma-Paris" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la plate-forme d'écoute au titre de 2010. Montant : 100.000 euros.	213
Suspension et reprise de la séance.	215

2010, SG 6 G - Rapport de la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion du logement social et de la délégation des aides à la pierre à Paris.	215
--	-----

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.	223
--	-----

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.	224
---	-----

Clôture de la séance.	224
----------------------------	-----

Votes spécifiques.	224
-------------------------	-----

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	224
---	-----

Liste des membres présents.	229
----------------------------------	-----

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT